A PARIS 1808.



TISONS D'HERCULE,

OU

FRAGMENS

pour servir de supplément et de suite aux Lettres confidentielles sur les relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II.

TRADUITS DE L'ALLEMAND.

TOME III.

CAHIER VII — IX.

AVEC UNE ESTAMPE.

A PARIS 1808.

TISONS D'HERCULE,

OU

FRAGMENS

pour servir de supplément et de suite aux Lettres confidentielles sur les relations intérieures de la Cour de Prusse depuis la mort de Frédéric II.

AVEC UNE ESTAMPE.

CAHIER IX.

A PARIS 1808.

TABLE

DES MATIÈRES.

Explication de l'enveloppe du cahier. . . . page VII

Explication de l'estampe. VIII

Quels changemens faut-il apporter à la constitution et à l'administration des Etats Prussiens? Suite. . .

VII. De la Police. 1

VIII. De l'administration de la Justice. . . 6

IX. Du Militaire. 8

L'épée de Frédéric le Grand et les drapeaux Prussiens à l'hôtel des invalides de Paris. . . . 21

Traits caractéristiques tirés de la campagne de Silésie en 1807, comparés à quelques traits de l'antiqité. . 29

Principes de Frédéric II sur l'exportation et l'interdiction de sortie du grain. 38

De la réforme civile des Juifs. Suite. . . 47

Siège et prise de Danzig. 63

Mort d'un prophète. 82

Histoire de la campagne de 1806 à 1807. Avant-propos. 84

Audiatur et altera pars. Justification du Général de Thiele. 87

Fuite d'Erfurt à Arnstadt en Octobre 1806. . . . 89

Pertes que le Duché de Weimar a faites en Octobre 1806. 93

Traits recueillis de l'ouvrage sur la Campagne de 1806. 94

Inter arma silent leges. 104

EXPLICATION
DE L'ENVELOPPE DU CAHIER.

Les Nos. 204, 205, 206 de la feuille du matin, Août 1807, donnent l'explication du desscin de la face.

Un officier françois retrouve près de la Saale sa soeur qu'un meunier a adoptée pour sa fille. Le fils du meunier l'aime, les parens refusent leur consentement au mariage. Le frère se présente, et demande de parler à la jeune fille en particulier. Elle obéit en tremblant; le prétendu se tient en dehors à la fenêtre.

L'officier repoussant ses cheveux en arrière, fait voir à la jeune fille une profonde cicatrice. „Ce coup de sabre," lui dit-il, „m'eût presque emporte la tête!"

Rosette ne sait ce qu'elle doit penser de cette rencontre.

„Eh bien! Rosette!" dit l'officier en lui tendant les bras, „n'aimes-tu plus ton frère?"

„Mon frère!" et elle se jette à son cou. Fritz, à ce geste, s'élance vers la fenêtre. „S — d —", crie le factionaire, „reste là!"

„Que veut ce jeune homme?" dit l'officier, en mêlant un sourire à ses larmes, „mais, vraiment! c'est un joli garçon. „Est-il ton prétendu?"

„C'est le fils de mon maître," répond Rosette en baissant les yeux et en rougissant.

„Eh bien! que lui importe? Pourquoi se fâche-t-il de ce „que tu m'embrasses? Dis-moi, vous aimez-vous?"

Rosette se tut.

„Eh bien donc? à quand la nôce?"

„Hélas non! s'écria-t-elle avec douleur. Je suis pauvre, et „il est riche."

„Eh qui t'a dit que tu étois pauvre? Tu as un frère, et il „vient t'apporter ta dot."

Le revers présente la scène touchante dont le récit se trouve dans la seconde partie des lettres confidentielles. L'épouse d'un officier françois cherche le corps de son mari parmi les cadavres sur le champ de bataille d'Eylau. Elle le trouve sous des monceaux de morts, l'emporte, le fait embaumer, et porte ses restes inanimés en France, pour leur donner la sépulture dans sa patrie.

EXPLICATION

DE L'ESTAMPE.

Les habitans de Leipzig, menacés de l'approche de l'ennemi, furent long-temps en crainte. On ne court pas à la rencontre de pareilles visites. La renommée aux cent langues avoit publié quelques excès qui s'étoient commis en Thuringe, et en avoit fait des dévastations générales. Chacun craignoit pour ses propriétés. Le banquier ferma ses caisses, le marchand son magasin, le mercier sa boutique. Les libraires cachèrent les livres qui leur paroissoient suspects, quelques écrivains du jour brûlèrent les manuscrits qu'ils avoient composés pour enflammer le patriotisme et la valeur des Allemands. Les filles honnêtes et les maris avoient peur. Tout le monde étoit dans une attente craintive, lorsque tout à coup les enfans joyeux de la guerre parurent aux portes; entrèrent en chantant et au bruit des instrumens dans la ville, sans contrainte et sans gêne, portant, de toutes manières, les vivres qu'ils avoient reçûs et qu'ils n'avoient point consommés, et sortant de suite par la porte de Halle sans avoir lésé les proprietés particulières.

Toute la masse du peuple les regardoit avec surprise. On ne concevoit point que ces troupes si libres, si irrégulières, ces jeunes gens de petite taille eûssent pu vaincre le colosse des Prussiens mesurés à l'aune, serrés dans leurs juste au corps, si variés dans leurs uniformes, et accompagnés de tant de bagage. Cependant cela s'étoit fait, et cet extérieur qui étonnoit les gens, en avoit fourni les moyens.

La gravure du frontispice fait voir cette marche, et les diverses méthodes à employer pour transporter des provisions que l'on ne consume pas sur le champ.

Cette feuille peint aussi le caractère françois. Les soldats sont fréquemment accompagnés de chiens. Le guerrier le plus farouche a de la compassion pour les pauvres et de la tendresse pour les enfans. Un soldat donne ici du semmel à deux petits mendians.

Le François est toujours galant. On en voit un qui, en passant, donne un baiser à une jeune vivandière allemande.

Cette feuille, qui peut servir de pendant à celle du second volume des Tisons d'Hercule, soigneusement coloriée par l'artiste Geisler se vend à un Laubthaler chez le libraire Henri Gräff à Leipzig.

Quels changemens faut-il apporter à la constitution et à l'administration des Etats Prussiens?

Suite.

VII.

De la Police.

Il nous manque un code de police général qui établisse des règles communes à toutes les provinces, et d'après lesquelles il y ait pour tous les départemens et toutes les communautés des ordonnances conformes entre elles.

Il faudroit organiser, pour la sûreté publique, un Corps de *Dragons de police*, pour lequel on choisiroit des hommes sûrs d'entre les régimens de cavalerie. Ces Dragons, organisés militairement, auroient des officiers et des chefs, ils feroient la ronde dans tout le pays, se saisiroient des vagabonds, mendians etc. et les livreroient aux prisons et aux maisons de travail. Il faudroit que, dans les grandes villes, il y eût de même des gardes de police qui se partageroient en gardes de jour et de nuit, feroient pendant la nuit l'office de guet, et enléveroient, les malfaiteurs, les mendians etc. Il ne faut point confier ce service à de vieux soldats épuisés de forces, mais à des hommes qui, bien qu'ils

ayent servi, soient lestes et robustes. Il faut les salarier convenablement et veiller avec soin à l'exactitude de leur service. Une garde de police bien organisée dans les villes et dans les campagnes doit mettre le gouvernement en état de savoir à chaque instant ce qui se passe aux frontières, et si l'étranger qui entre dans le pays est un joueur, un espion etc., ou un honnête homme.

Les *fondations pour les pauvres* doivent avoir des principes uniformes. Chaque commune doit procurer les sommes nécessaires pour l'entretien de ses pauvres, et l'on doit prévenir leurs courses d'un lieu à l'autre. Les maisons de pauvres doivent se trouver par-tout au nombre suffisant. Celles des villes ont besoin que leur constitution soit modifiée.

On entend souvent exprimer le voeu d'une meilleure constitution des secours pour les pauvres. Il faudroit pour concilier à cet égard toutes les opinions, et satisfaire à tous les désirs, des sommes considérables. On a tort de nous présenter comme modèle les institutions Angloises dont les fonds n'ont été réunis que par des taxes très onéreuses La Prusse, en suivant les mêmes principes, exciteroit de grands mécontentemens. Notre sage Monarque évite les impôts qui ne sont pas absolument nécessaires pour la conservation de l'Etat, et l'indigence n'est pas excessive dans nos Etats, au point d'exiger des taxes pour y subvenir. Il y a encore assez de voies de lever les sommes nécessaires pour perfectionner les instituts de secours; je n'ai

qu'une seule proposition à présenter à cet égard; le succès dépendra de la bonne volonté de nos concitoyens.

Le premier principe du soulagement des pauvres est indubitablement de prévenir par des allégemens et des secours, les progrès de l'indigence. On vénérera toujours les fondateurs des divers établissemens de cet ordre dont la ville de Berlin et les Etats du Roi de Prusse peuvent se vanter.

L'un des instituts les plus utiles seroit un lombard dont la constitution fût appropriée à son but. Il y a quelques fondations de cet ordre établies sous l'autorité du Souverain; mais le Gouvernement permet aussi à des particuliers de prèter sur gages. Les lois mettent, à la vérité, des restrictions à l'usure de ces entreprises particulières, mais on conviendra que toutes ces précautions ne suffisent point pour libérer la classe indigente de l'oppression qui en résulte pour elle. Le citoyen pauvre et le citoyen aisé peuvent se trouver, sans leur faute, dans un moment de pénurie. Que l'artisan ne reçoive pas un payement sur lequel il a compté, et que le moment où il doit payer son compagnon approche, il sera contraint de porter des effets précieux au prêteur sur gages, s'il ne trouve point d'ami qui lui avance la somme dont il a besoin.

Le citoyen aisé qui possède des documens et des obligations a la ressource de se faire discompter à la banque. Celui qui a des effets de moindre valeur, les porte au lombard. Le plus pauvre, qui a besoin de

quelques gros pour la subsistance de sa famille, tombe entre les mains du prêteur usurier. Et fût-il même sous la sauvegarde de la loi, l'escroc trouvera mille moyens de l'éluder.

Il faudroit donc abolir tous ces établissemens particuliers, et ne tolérer que des lombards royaux, administrés au nom du Souverain, pour lesquels on déterminoit la proportion de la somme à prêter avec les effets engagés, et dont le profit seroit consacré au soulagement des pauvres. Ces soulagemens deviendroient beaucoup plus abondans, et la classe indigente des citoyens seroit tirée des mains de l'usure. Il en résulteroit encore l'avantage que le directoire des pauvres, après examen fait, seroit en état de faire recouvrer gratuitement à plus d'un pauvre les effets qu'il auroit été obligé de porter au lombard, et rempliroit ainsi plus sûrement son but qu'en remettant le numéraire entre les mains du pauvre même. De pareils établissemens devroient exister dans les provinces comme dans la capitale.

On m'objectera, peut-être, qu'un établissement pareil, et l'espérance de recouvrer, sans restitution de numéraire, les effets engagés deviendroient des prétextes de paresse. Ces suites ne seront pas à craindre si le directoire des pauvres agit d'après des principes raisonnables.

Il faudra distinguer trois classes de pauvres :

1°. ceux que leur âge, leurs infirmités empêchent de pourvoir à leur entretien, soit en tout, soit en partie.

2°. ceux qui ne trouvent point d'ouvrage, quoiqu'ils désirent de travailler.

3°. ceux qui, par paresse, ne travaillent pas.

Que l'on pourvoie à l'entretien des premiers, que l'on procure de l'ouvrage aux autres et que l'on y contraigne les derniers, on n'aura pas lieu de craindre que les lombards favorisent la paresse. Ils deviendront, au contraire, des sources de prospérité pour l'administration.

L'Etat doit pourvoir à *la subsistance des veuves et des orphelins.* Les caisses civile et militaire des veuves sont sous la garantie Royale, et les particuliers peuvent s'y intéresser pour leurs veuves futures. Il seroit possible de réunir à ces instituts un directoire du payement des pensions de grâce, et de faire, par ce moyen, un examen plus exact de l'administration de l'entretien des veuves dans tout l'Etat.

Indépendamment de la vigilance la plus attentive à la construction de bâtimens résistans au feu, il faudroit obolir par degrés, les *bâtimens de charpente et les toits de chaume et de bardeau.* Ce n'est que dans le temps où il y aura par-tout des bâtimens massifs que les dégâts causés par les incendies pourront cesser. La *police de l'eau* est aussi d'une grande importance. Il faudroit faire la révision des réglemens qui concernent ce double objet, étendre les sociétés d'assurances à toutes les sortes de mobilier et de provisions, et en établir pour les dégâts occasionnés par la grêle, les inondations et les épizooties.

Les *sociétés de crédit* pour les biens nobles devroient s'étendre aux propriétés des bourgeois et des paysans, et les arrangemens du même ordre avoir lieu pour les villes.

Pour ce qui concerne la *police locale*, il est probable qu'une organisation militaire des officiers de police en activité établit plus d'exactitude dans un service qui a donné lieu à beaucoup de plaintes. Des contrôles permanens et inattendus qu'il faudroit établir depuis les classes supérieures, auroient le plus d'efficace.

VIII.

De l'administration de la Justice.

Les réglemens généraux de l'administration de la justice, les ordonnances rélatives aux procès, aux hypothèques, aux dépôts et à la justice criminelle sont établis dans tout l'Etat; mais le code de législation, connu sous le nom de *Allgemeines Landrecht*, n'est en valeur qu'autant que les ordonnances des provinces n'ont rien qui s'en écarte. On a annoncé que ces droits des provinces seroient recueillis dans des codes provinciaux de législation; mais depuis cet avis il s'est passé dix ans, et il n'y a qu'un seul de ces codes qui soit terminé et qui ait été mis en activité. Il pourroit se passer encore bien du temps avant que le recueil fut achevé. Il faudroit fixer un terme auquel toutes les provinces seroient tenues d'avoir présenté leurs voeux pour cet objet; ceux-ci devroient ensuite être examinés par une commission législative qui jugeât des modifications

qu'il faudroit, en conséquence, apporter au code général, et qui recueillit les divers réglemens qui se trouvent dans les édits des provinces. Ce code, ainsi modifié, et augmenté des lois provinciales, seroit établi dans tout le pays et les ordonnances particulières des provinces supprimées.

On atteindroit par ce moyen le but, tant désiré, de l'uniformité des lois civiles et le code de législation criminelle, qui a déjà été annoncé, compléteroit l'ouvrage.

Nous n'avons point encore sur le droit du gouvernement ou de l'administration de l'Etat, un code législatif qui puisse être mis en exécution. Le code universel ne contient que des articles généraux; il faut chercher les lois particulières dans d'énormes *in folio*, dans des collections d'édits pour lesquels il faudroit la moitié de la vie humaine. Un triage de toutes les ordonnances et un précis systématique où l'on complétât tout ce qui a été prescrit à cet égard, seroit fort à désirer.

Les procès de la chambre qui, dans la plûpart des provinces, doivent encore être conduits par des députations de justice pourroient être, comme ils le sont dans quelques endroits, remis aux régences. *)

Il seroit bien désirable que les procès de concours fûssent abrégés. Il se passe quelquefois des années avant qu'une masse un peu importante de concours soit réglée,

*) Voyez les réglemens de ressort pour la Prusse orientale et les provinces de la Basse-Saxe.

et les fraix de justice en absorbent une forte partie. Il en est de même des concours de commerce dans les banqueroutes. A Leipzig, au contraire, le concours pour une barqueroute qui se fait durant la foire, se règle sur le champ; les créanciers principaux deviennent curateurs de la masse, balancent les dettes actives et passives et fixent la distribution. On fait rentrer les dettes actives avec autant de célérité qu'il est possible, et en peu de temps le concours est réglé.

Dans toutes les villes où le commerce est de quelque importance, il faudroit, comme on l'a déjà fait dans quelques-unes, établir des justices commerciales, dont les assesseurs seroient pris du corps des marchands et où le juge président n'auroit d'autre fonction que celle de veiller à l'observation des lois et à la légalité de la procédure. Ce seroit aux assesseurs à régler la masse et à projeter le plan de distribution.

Tous les mois il faudroit faire la répartition des sommes rentrées dans tous les concours où les prétensions seroient à réaliser par des procès. Les sommes que l'on trouveroit existantes en faisant le réglement de la masse seroient à distribuer sans délai.

Il faudroit que le Ministre de Justice fût chargé de veiller particulièrement sur la marche des concours et de les accélérer.

IX.

Du Militaire.

L'enrôlement par cantons établi dans les Etats Prussiens a des avantages qui lui sont propres; le patriote

n'y demandera donc que des modifications, et il n'adhérera pas à l'idée de l'abolir tout-à-fait, comme on l'a proposé.

Sur une population d'environ 10 millions, l'Etat ne comptoit, tout au plus, que 2,500000 hommes affranchis du joug du service. Restent donc 7,500000 hommes qui doivent le supporter. Si nous supposons un trentième *) pour les naissances, il y aura, sur 7,500000 habitans, 250000 naissances, dont la moitié ou 125000 sera pour les mâles. La moitié de ceux-ci environ atteint la vingtième année; si on les fait entrer à cet âge dans les régimens, l'Etat aura tous les ans 60000 recrues à sa disposition, dont il faudra encore soustraire quelques-uns à raison de leurs infirmités etc.

On voit que ce recrutement doit suffire pour compléter une armée de 200000 hommes, même en temps de guerre, en posant le déchet annuel d'un cinquième ou de 40000 hommes, sur-tout quand on n'aura plus besoin d'autant de valets pour le bagage. Il ne faudra point faire attention à la taille des recrues, mais à la force de leur constitution corporelle, et prendre pour le service militaire tout homme qui aura atteint l'âge, et qui aura les facultés requises. On écarteroit entièrement les étrangers, et l'armée Prussienne ne seroit composée que d'enfans du pays.

*) Ce calcul se justifie par les listes de naissances et paroit plutôt être un *minimum* qu'un *maximum*. Sur une population de 10,000000, les naissances annuelles n'ont jamais été au dessous de 40000.

Le réglement du canton exempte du service militaire:

1°. la noblesse pour elle et pour ses enfans.

2°. les propriétaires de biens fonds qui valent 12000 Risd. et au delà.

3°. les employés civils assermentés au service de l'Etat, pour leur personne; mais aucun sujet du canton ne doit être admis comme Employé civil.

4°. les fils des conseillers et des secrétaires expéditeurs aux collèges du pays.

5°. les villes, districts, métiers et individus qui ont acquis, au moyen de certains privilèges la franchise du cantonnement.

6°. les étrangers qui viennent s'établir dans les Etats, avec toute leur famille, et, dans certains cas, leur première génération.

7°. les fils des conseillers de consistoire effectifs, des professeurs et des docteurs en fonction dans les universités.

Conditionnellement sont exemptés:

1°. les fils d'Employés civils de certaines classes.

2°. les fermiers et amodiateurs dont le bail monte au delà de 300 Risd.

3°. les fils des prédicateurs dans les villes et dans le plat-pays, ainsi que ceux des maîtres des premières classes dans les écoles primaires.

4°. tous ceux qui possèdent 10000 Risd. de capital, pour eux et pour leurs enfans, à moins qu'ils ne soient gens de profession, laboureurs ou paysans.

5°. tous les marchands qui font annuellement circuler 5000 Risd. dans leur commerce, les entrepreneurs de fabrique et les fabricans qui ont constamment 12 métiers en activité, et occupent autant d'ouvriers; pour eux, et pour leurs fils, si ceux-ci se dévouent aux sciences, au commerce ou à l'étude scientifique de l'économie sur de grands biens ou des baillages domaniaux. Cependant les fils des 3 classes de *bourgeois de l'Etat* perdent l'exemption, s'ils sont relegués des universités pour mauvaise conduite, si, dans l'économie et le commerce, ils ne peuvent produire de témoignages de capacité ou de bonnes moeurs, ou s'ils abandonnent la vocation dont ils ont fait choix et mènent une vie errante.

6°. les fils des gardes-fonds (Ober-Förster) et des forestiers comptables sont tenus de servir dans le corps des chasseurs à cheval; ceux des gardes-ventes (Unter-Förster) et des Employés subalternes de gruerie sont attachés au corps des chasseurs à pied.

7°. les ouvriers mineurs et métallurgistes, ceux qui travaillent dans les usines de laiton et de fer, qui fabriquent l'acier et le fil de fer, sont exemptés pour eux et pour leurs fils, dans le cas où ceux-ci continuent à exercer la même profession.

8°. les ouvriers aux saunerics et aux bâtimens de graduation, pour eux et pour leurs fils, aussi longtemps qu'ils y restent engagés.

9°. les petits fabricans sont exemptés du cantonnement pour leur personne, et peuvent demander le même privilège pour un de leurs fils.

10°. les bâteliers, propriétaires d'un bâtiment qui peut être chargé de 20 Winspel de seigle sont exemptés, pour eux, et peuvent demander l'exemption pour autant de fils qu'ils ont de barques.

11°. les mariniers et les pilotes; et en outre, les constructeurs de navires, les matelots, les lamaneurs s'ils ne mesurent pas 6 pouces. Les bâteliers des ports peuvent obtenir l'exemption pour eux et pour un de leurs fils.

12°. les ouvriers nécessaires aux haras.

13°. les gardiens de troupeaux, s'ils ne mesurent pas 7 pouces et au delà, et s'ils conduisent un troupeau, au moins de 1500 pièces.

14°. les postillons et les valets de poste qui ne mesurent pas au delà de 3, tout au plus 4 pouces. Mais les maîtres de poste n'osent admettre aucun sujet de canton.

15°. les Mennonites, les frères Moraves et les Juifs.

16°. le sujet de canton reçoit son congé, lorsqu'il parvient à un gain plus important soit au labourage, soit aux travaux da la campagne, soit en ville.

17°. les cantonistes qui ne sont pas exemptés, doivent, s'ils veulent étudier, en obtenir la permission de la commission des revues du canton. Dans leur quatorzième année, on les examine dans les écoles, et s'ils subissent l'examen avec honneur, ils entrent dans les droits des exemptés conditionnellement.

Les commissions de revue du canton sont composées d'un officier de l'Etat-major, d'un officier subal-

terne, du conseiller provincial et du député du cercle, ou d'un autre Employé nommé par la Chambre; dans les villes ce sont le conseiller des impôts et un bourguemaître.

Ces commissions tiennent les rôles de cantonnement, où l'on inscrit tous les feux soumis au cantonnement, les fils qui doivent être enrôlés, et dont on efface les morts. On y indique en même temps la constitution physique, l'âge et la stature des cantonistes, ainsi que les sujets qui peuvent être employés comme valets. Tous les enrôlés de 16 à 45 ans sont obligés de se présenter tous les ans à la commission des revues, ou de produire des certificats des autorités supérieures qui justifient leur absence. Les autorités et les pasteurs de villages doivent seconder cette opération par l'envoi de listes exactes.

Ceux qui, par leur constitution physique, sont incapables de servir, sont indiqués comme tels dans le rôle du canton, après examen fait par le chirurgien du régiment.

Six semaines avant l'époque de la présentation, les inspecteurs généraux produisent aux chambres un état de ce qui leur manque. Les chambres font prendre les enrôlés par les conseillers provinciaux et les conseillers aux impôts, et les livrent aux autorités militaires. Une pareille levée ne doit avoir lieu annuellement qu'une seule fois, mais on livre à chaque compagnie et à chaque escadrón deux hommes au delà du nombre fixé. Les régimens remettent annuellement

aux chambres une liste des enfans du pays qui se sont présentés.

Le temps de service des cantonistes est déterminé par la proportion des cantons avec les régimens qu'ils doivent compléter. Vingt années marquent le terme du congé, l'orsque le soldat, natif du pays, peut subvenir à son propre entretien sans tomber à la charge de la caisse des invalides.

Tous les griefs, les démêlés et les doutes qui concernent les affaires de cantonnement sont, en première instance, du ressort de la commission des revues du canton; on les porte, en seconde instance, à une commission composée de deux officiers de l'Etat-major, et d'un auditeur, ainsi que d'un directeur de la chambre, d'un conseiller et d'un justiciaire. La troisième instance est composée du collège supérieur de guerre et du département militaire du directoire général. Si les deux collèges ne forment pas une décision unanime, l'affaire est portée au Roi.

Ces différentes dispositions du réglement des cantons font connoître évidemment l'intention du législateur, de fournir au service militaire en ménageant, autant qu'il étoit possible, les habitans, et de n'enlever à la culture des terres qu'autant de bras qu'il en falloit indispensablement à l'armée. Peu d'hommes se présenteroient volontairement pour la défense de la patrie; l'Etat qui a besoin d'une armée, ne peut pas en abandonner la formation à la bonne volonté des sujets, il doit les contraindre à prendre les armes, et

à se trouver en nombre suffisant. Le service militaire doit être rempli par une classe d'hommes qui s'en occupent particulièrement; il faut de l'exercice, le soldat nouvellement recruté n'est guères à employer. Il n'y a qu'un exercice plus ou moins long qui puisse le rendre capable de servir, comme dans toute affaire pratique la routine perfectionne l'ouvrier. Il est donc plus convenable de confier le service militaire à une classe d'hommes qui y soit uniquement destinée, que de prendre pour cet effet les sujets, chacun à leur tour.

Dans la constitution du cantonnement des Etats Prussiens, l'auteur désire les modifications suivantes, tout en reconnoissant l'esprit du réglement juste et approprié à son but. Chaque Etat doit souhaiter que ceux qui le servent, s'acquittent de leurs services de la manière la plus avantageuse; la charge de ceux qui instruisent, qui sont à la tête d'une grande économie rurale, d'une fabrique importante, d'un grand commerce est, sans contredit, plus bienfaisante pour le citoyen que le service militaire. Sans doute qu'il faut aussi, pour conduire toutes ces opérations, être entièrement libre et en sûreté; nous ne jouissons de ces avantages que par le secours du militaire qui prend notre défense, le militaire est donc une condition indispensable de la liberté et de la sûreté de notre existence. Cet état devient toujours plus nécessaire à mesure que la nature a moins fait. Ce qui manque à la défense de nos frontières, doit être suppléé par le courage des braves.

L'état militaire se présente ici avec dignité et peut

prétendre au premier rang. Mais il ne doit point prédominer. Il doit sa subsistance aux autres classes de la nation, sans lesquelles l'arbre sécheroit dans toute sa magnificence. Il existe pour les autres citoyens; les citoyens n'existent pas pour lui. Que l'on ne perde pas ceci de vue!

C'est dans ce sens que le réglement du canton exempte du service militaire ceux qui se destinent à l'étude, à l'économie et au commerce. Ce sens ne doit pas être méconnu.

Que l'on restreigne les exemptions pures à celle du N°. 3 et tout au plus, 6; que les exemptions 1, 2 et 4 soient conditionnelles et la 5ème totalement supprimée. Une ville, un district ne doivent pas être affranchis. Quelle prérogative celui qui est né dans une ville a-t-il sur l'homme qui est né à un quart d'heure de là? Pourquoi celui ci doit il porter la charge de la défense de l'Etat, et aider à défendre l'habitant de la ville, qui, en attendant, se livre aux douceurs du repos?

Si des principes de Religion, comme dans la classe des Mennonites, affranchissent du service militaire, il faut un dédommagement. Ce dédommagement, à la vérité, a lieu, mais il doit suffire. Mais les Juifs, que, d'après leur propre déclaration, les principes de religion ne détournent pas des armes, doivent être contraints à les porter.

On s'est prononcé, par des opinions bien différentes, sur le soulagement qui résulte pour les enfans du pays de l'admission des étrangers au service. Des mi-

litaires raisonnables prétendent qu'on ne peut pas faire passer en règle le principe que les étrangers ne valent rien pour l'armée et qu'ils l'abandonnent au besoin. Ils assurent que parmi ces étrangers il s'est formé plus d'un brave soldat, plus d'un modèle d'ordre et de bravoure. Et quand il n'y auroit qu'un petit nombre d'entr'eux qui répondîssent à cette attente, quand il n'y en auroit que peu qui combattîssent jusqu'à la dernière extrêmité, il en résultera cependant, ne fûssent-ils placés que dans des régimens de garnison, que pour chaque étranger placé au service, un enfant du pays sera libéré, et deux bras conservés à la culture des terres. D'ailleurs, c'est toujours le natif qui porte le fardeau de la guerre. Que l'on observe strictement les capitulations, comme on l'a fait depuis l'avénement de Frédéric Guillaume II au trône, et il se trouvera sous les drapeaux d'une armée où régneront de tels principes, bien des sujets qu'une véritable inclination pour le service militaire y aura amenés.

Voilà ce que nous avions à dire sur le recrutement de l'armée, en émettant encore le voeu qu'on ne regarde point à la taille des recrues, mais à leur constitution physique. Il faut prendre les hommes les plus grands et les plus forts de taille pour grenadiers et cuirassiers, les médiocres pour l'infanterie pesante et les dragons, les plus petits pour l'infanterie legère et les hussards, les plus nerveux pour valets de train et d'artillerie. Il ne faut point fixer une mesure uniforme pour chaque genre de troupes.

La *force de l'armée à tenir sur pied* doit être déterminée par les relations politiques des Etats et par le nombre des diverses sortes de troupes d'après des principes de stratégie et de politique. Ces déterminations sont du ressort du chef militaire supérieur.

Il faut, dans le *traitement du soldat* abolir le bâton, et le châtiment affreux des verges, qui inspire la terreur pour le service des armes L'humanité du gouvernement remportera la victoire sur un usage cruel.

L'avancement ne doit pas être réglé sur la naissance; l'homme de mérite, de telle condition qu'il soit, doit parvenir aux grades supérieurs; le gentilhomme et le bourgeois doivent également devenir officiers. Ce principe établi, beaucoup de bourgeois s'empresseront à porter les armes, dans l'espérance d'acquérir, par des exploits, le rang d'officier. Il faudra aussi établir des instituts militaires, où tout citoyen pourra acquérir les connoissances rélatives à cet état.

Quant à *l'alimentation des troupes*, on a été dans l'idée que la solde de deux gros par jour n'étoit pas suffisante pour le soldat. Que l'on considère cependant, qu'en temps de paix, le service ne l'occupe pas la semaine entiere, qu'il lui reste encore beaucoup de temps pour gagner du numéraire par son travail, et qu'on lui fournit habillement, logement etc. En temps de guerre on lui fournit sa subsistance en nature, et dans ce temps-là le numéraire n'est d'aucune valeur. On meurt souvent de faim en possédant des richesses. Encore moins cette solde sera-t-elle trop foible si une

bonne police entretient un prix normal des grains.

Les officiers subalternes sont, à cet égard, le plus en souffrance, quand on considère combien peu il leur reste, déduction faite des fraix d'uniforme etc. S'ils ont du bien, ils mangent leurs revenus. C'est cependant le cas le moins fréquent. Les officiers de l'Etat-major sont mieux payés.

L'*approvisionnement des subsistances* d'une armée, sur-tout en campagne, est d'une si grande importance, influe si puissamment sur le succès des expéditions, et il faut pour le diriger un homme si prudent et si actif, que le choix doit tomber sur le premier homme pour les affaires et ne peut qu'être fort difficile. L'organisation de tout ce qui appartient à l'administration des subsistances doit être simple, et l'exécution prompte. Elle doit être sur le pied militaire, toutes les prolixités collégiales doivent en être bannies.

L'entretien de l'armée en campagne a été confié jusqu'à présent à quelques conseillers des chambres qui conduisoient toute l'administration, et choisissoient eux-mêmes les employés qui devoient les seconder. On avoit coutume de prendre tous ceux qui se présentoient, quel qu'eût été auparavant leur métier et l'on s'inquiétoit peu que ce fûssent ou non des gens sur lesquels on pût se fier, soit pour la capacité, soit pour la probité. La campagne terminée, on renvoyoit tous ces officiers de commissariat, sans se mettre en peine de leur sort futur. Il n'étoit donc pas étonnant qu'ils profitâssent de l'occasion qu'ils avoient de faire leur mai-

son pendant qu'ils étoient en place, et qu'ils amassâssent par toutes les voies possibles, pour avoir de quoi vivre en temps de paix. Il résultoit de là que le soldat n'étoit pas pourvu comme il auroit dû l'être, et que les commissaires qui avoient en général le renom d'une probité relâchée étoient haïs du militaire. Il étoit aisé de remédier à ces inconvéniens en prenant note d'avance, et en temps de paix, des Employés de la chambre et d'autres départemens en état de se charger de ces fonctions. A l'ouverture de la campagne on eût appellé ceux qui pouvoient être détachés des postes qu'ils occupoient. Ils eûssent rempli les postes qu'on leur destinoit en temps de guerre et fûssent retournés après cela à leurs fonctions primitives. Dans leur absence, de jeunes Employés pouvoient se charger de leur travail, de sorte que le service n'eût point souffert.

Le point principal est l'*entretien des invalides*. Il n'est point de patriote qui ne désire que cette administration soit perfectionnée. Aujourd'hui l'invalide est très-médiocrement payé, et son sort est bien triste après les longues années de service où il a exposé sa vie et perdu sa santé.

Les pensions des officiers sont à peine suffisantes pour leur procurer le nécessaire le plus restreint. L'officier invalide devroit au moins pouvoir vivre conformément à son état.

On donne des emplois civils aux officiers, sergens-majors, sous-officiers et soldats capables de s'en acquitter. Dans le cas où, par ce moyen, il seroit pourvu

suffisamment à leur subsistance, et s'ils ont la capacité nécessaire pour remplir ces postes, il n'y a rien à objecter à cet arrangement. Les soldats qui ne se qualifient point pour des emplois civils sont placés dans une fondation d'invalides, admis dans une compagnie d'invalides, ou bien reçoivent par mois un écu de pension. On donne aux fondations et aux compagnies des officiers, on joint à ces instituts un service assez facile et le soldat vétéran qui conserve quelques exercices militaires a lieu d'être content de son état. Mais il faudroit tout mettre en usage pour doter ces fondations plus richement et pour alléger la situation du soldat invalide.

L'épée de Frédéric le Grand et les drapeaux Prussiens à l'hôtel des invalides de Paris.

Y a-t-il quelque chose dans l'univers qui ne soit en butte à la destruction et au mépris? Que nous reste-t-il d'Athènes, de Sparte, de Carthage, et de Rome que des monumens de la fragilité? Quelle fut la récompense de Thémistocle, pour avoir, sans relache, cherché à sauver la liberté de sa patrie? Il fut exilé. Que servit à Alexandre d'avoir conquis tout l'ancien monde? La mort détruisit tout. Le commencement de la

carrière militaire de Pompée fut heureux et brillant. Après la bataille de Pharsale il fut obligé de fuir comme un proscrit jusqu'à ce qu'il succomba à son malheureux sort et au glaive de son ennemi. César rendit esclaves le sénat, de son temps si respectable, et les Romains autrefois libres. Au moment où il fut arrivé à sa plus grande hauteur il mourut d'une mort violente, et de la main de ses plus intimes amis. —

A peine Marius eut-il, avec de plus grands succès qu'aucun autre héros Romain, vaincu les Teutons, les ennemis les plus dangereux de son peuple, que devenu martyr de son rival, il succomba à l'ambition de Sylla. Celui-ci par contre devint, par la suite d'une vie dépravée, la victime de ses passions funestes.

Ainsi le cours du temps doit nous consoler du douloureux aspect de voir enlever l'épée de Frédéric. Il est plus triste de voir que la Prusse, plus rapidément qu'aucun autre Etat, soit déchue d'une hauteur, où auparavant les premières nations de l'Europe rércherchoient sa protection et son alliance. — Elle étoit au centre de la balance; son poids retombant de toute sa force de l'un ou de l'autre côté, devoit nécessairement décider. Il est triste que la Prusse, lorsque l'aisance est dans les Provinces, lorsque les finances, autrefois dérangées, se sont consolidées par une économie attentive, lorsque son armée complette et remplie de zèle pouvoit, par sa discipline et sa valeur, se faire un renom pareil à celui de nos ancêtres, non seulement ait été arrêtée au milieu de sa belle carrière, mais qu'elle

ait encore perdu sa réputation, que jusques là personne n'avoit osé attaquer insolemment. Quelles sont les causes d'un tel changement de situation? La Prusse fut heureuse dès le berceau. Des Souverains pleins d'énergie, une bonne politique, un ordre étudié l'avoient tellement élevée, et particulièrement sous le sceptre d'un homme dont l'épée fut ravie par l'Esprit du temps. Un Hohenzoller, maîtrisé par les passions; trop de bonté de coeur de sa part, trop peu d'intelligence politique de la part de son successeur, puisqu'il ne prit aucune précaution, tandis que la tempête ravageoit les biens de son voisin, et qu'il négligea d'opposer une digue au fleuve débordé, avant qu'il entraînât tout avec lui, voilà ce qui accéléra sa chute. — Grand Frédéric, ce fut donc du premier coup que nous perdîmes cette épée avec laquelle tu détruisis les efforts de l'Autriche, de la Russie et de la France réunies, et tins dans l'inaction, les Suédois et les troupes de l'Empire, forcées de marcher contre toi! C'étoit pour nous un beau souvenir, une sainte relique; à son aspect nous apprenions à estimer les grandes actions de nos ancêtres; dans les coeurs des jeunes guerriers, elle allumoit l'ambition et la soif ardente de la gloire. Nous étions fiers de voir l'étranger, dans nos arsenaux, admirer avec un silence respectueux, les armes, les drapeaux, les signes de victoire que ton épée nous avoit acquis. Ce sentiment muët sembloit nous prouver combien l'admiration pour la grandeur de tes actions étoit réelle. — Ce trophée tomba, suite du 14 Octobre, en-

tre les mains d'un peuple qui, sans sceptre et sans autel, se déchiroit lui-même il y a dix ans, que l'esprit des factions et l'anarchie jetèrent de précipices en précipices et qui auroit succombé dans ce péril extrême et péri dans les orages qui le ménaçoient, si le Roi de Prusse au lieu de fournir matière à sa destruction, ne l'eût protégé; si le grand homme de notre siècle ne fût, au fort de cette détresse, heureusement retourné, sous l'égide Prussienne, des bords du Nil dans sa languissante patrie. — Un homme pensoit içi pour tous. Son oeil pénétrant découvrit bientôt les causes du malheur. Des mesures rigides opérèrent, non seulement avec fruit sur l'union de l'intérieur, mais aussi sur les exploits des armées.

Cette république, encore couverte de ruines, sortit tout à-coup de son néant, reprit son ancienne force et fut la terreur du reste de l'Europe. Cette armée battue et découragée franchit quelques temps après, l'énorme chaîne des Alpes, et par un seul combat, se rendit maîtresse de l'Italie, conquise par les Russes et les Autrichiens.

Terrible alternative! Dès ce moment, le pouvoir et la grandeur de la France montèrent au plus haut degré. — Cette catastrophe devoit amener la chute de la Prusse. — Affreuse politique des Souverains, d'après laquelle le but sanctifie les moyens! Malheureux Machiavelisme qui fait céder la reconnoissance et la générosité au bien de l'Etat, par lequel les droits les plus sacrés de l'homme sont sacrifiés à ses intérêts, où

les vertus qui ornent l'ame de l'homme dans les relations civiles sont foulées aux pieds! — „Sois vassal de la France ou retombe dans ton néant!" voila l'arrêt du destin. Les secours que la Prusse porta à la France dans son plus grand besoin furent oubliés. Cette même main qu'elle avoit sauvée du naufrage la rendit misérable en un si court espace de temps. Elle fut en butte au mépris des ennemis Allemands, et l'aisance des habitans fut détruite pour des siècles entiers.

Vaine gloire, affreux changement du destin! pourquoi devoit-il en être ainsi? pourquoi la Prusse dévoit-elle être anéantie par une nation que Frédéric le grand, et les Princes du Brandebourg estimoient à un si haut degré? N'étoit-ce pas plutôt l'intérêt de la politique françoise d'affoiblir à jamais l'influence de la Russie sur le Nord, en laissant la Prusse dans le poste honorable de factionnaire réciproque?

La Prusse fut de tout temps l'allié le plus naturel de la France; aucune nation de l'Allemagne n'harmonieoit aussi bien avec elle par les moeurs, les coutumes, l'ambition, et les connoissances que la Prusse. — Ainsi une douleur amère et incurable doit à jamais nous séparer des François (à moins que le nom de Prussiens ne tombe tout-à-fait et qu'il ne soit entièrement éteint) auxquels le coeur des Prussiens se seroit attaché de préférence. Que nous reste-t-il? Nous n'avons plus de protection, le traité de paix de Tilsit nous a subordonnés à la Russie, à l'Autriche même, et à tout autre voisin ambitieux. Nous réunir à la confédéra-

tion du Rhin, n'est-ce pas ne s'assurer une tranquillité durable qu'autant que le grand homme de la France gouvernera le destin des états de l'Europe.

Si ce fut la faute des ministres et des Généraux que la Prusse tomba à un tel point, qu'elle perdit ses armes, ses drapeaux, même l'épée du grand Frédéric, nous pouvons dire de même de la malheureuse valeur des armées; tous ces trophées ne seroient pas dans les mains de l'Ennemi, si la valeur des troupes eût été secondée par les talens des Généraux. — Nous avons donc le droit de nous plaindre avec des sentimens bien douloureux de la perte de ce trophée (l'épée de Frédéric) et de 280 drapeaux. — Les voilà arrachés à notre pouvoir! — Près de Collin et de Cunersdorf beaucoup de ces drapeaux rassemblèrent leurs légions dispersées, plusieurs furent la bannière qui apprit aux héros de Prague et de Torgau à arracher la victoire, d'autres gagnèrent les batailles célèbres de Rosbach et de Leuthen. — La victoire Prussienne étoit encore attachée à ces perches dont les parures flottantes ont été rongées, tant par les désastres de la guerre, que par le temps destructif, lors de la campagne du Rhin, lorsqu'elles domptèrent la turbulente valeur, des gardes nationales, à Pirmasens et à Kayserslautern.

Dans un discours que tint le président du corps législatif Mr. de Fontanes aux vétérans de l'hôtel des Invalides, il dévoila des sentimens qui font honneur à la Nation françoise. — Il dit entre autres:

„Quelques-uns des braves vétérans qui m'écoutent

ont peut-être vu cette fatale journée, où le talent des Généraux n'a pas secondé la valeur des soldats. Ils se consoleront de leur défaite, en attachant l'épée de leur vainqueur aux voutes de ce temple. Cette épée reposera sous leur garde à côté du tombeau de Turenne, et quelquefois la contemplant avec une joie mêlée de respect, ils se diront: „Si elle a vaincu les pères elle fut conquise par les enfans."

„Je crois donc entrer dans la pensée du vainqueur, en rendant hommage aux vaincus devant ces drapeaux mêmes qu'ils n'ont pu défendre, mais qu'ils ont teints d'un sang glorieux. Si, des régions élevées qu'ils habitent, les grands hommes que la terre a perdus s'intéressent encore aux choses humaines, Frédéric a pu reconnoître, jusques dans leurs derniers soupirs, les vieux compagnons formés à son école, et morts dignement sur les ruines de sa monarchie. Oui, et j'aime à le dire au milieu de ces juges de la vraie gloire dont je suis environné, oui, le monarque Prussien lui-même, aujourd'hui sans capitale et presque sans armée, a pourtant soutenu sa dignité dans la bataille, qui lui fut si funeste, et n'a manqué ni aux devoirs d'un chef ni à ceux d'un soldat."

„Lorsqu'autrefois, dans cette ville maîtresse du monde, un illustre Romain vint suspendre aux murs du Capitole, les dépouilles du Royaume de Macédoine, il ne put se défendre d'une profonde émotion, en songeant aux exploits d'Alexandre, et en contemplant les calamités répandues sur sa maison. Le héros de la

France n'a pas été moins attendri quand il est entré dans ces palais tristes et deserts que remplissoit autrefois de tant d'éclat, le héros de la Prusse. On l'a vu saisir avec un religieux enthousiasme cette épée dont il fait un si noble don à ses vétérans, mais il a défendu que les armes et les aigles Prussiennes, que tout cet amas de trophées conquis sur les descendans d'un grand roi, traversât les lieux où sa cendre répose, de peur d'affliger ses manes et d'insulter son tombeau."

Il y a dans ces paroles une teinte de dignité et de mépris. S'il est vrai que les anciens officiers furent indécis et découragés lorsqu'ils se virent trompés dans leur espoir, lorsque tant de malheur surpassa leur attente, et que par cela même ils crurent la monarchie perdue sans ressource, avant qu'ils pûssent remettre leurs esprits, ce ne fut point le cas des jennes officiers, ils montrèrent alors un courage plus héroique, leurs talens commencèrent à se développer.

Ils n'auroient pas manqué de devenir de grands héros si un génie plus élevé, plus d'intelligence dans les ordres supérieurs eût animé le tout, si un Napoléon, si des maréchaux françois eussent été leurs chefs.

TRAITS CARACTÉRISTIQUES

tirés de la Campagne de Silésie en 1807, comparés à quelques traits de l'antiquité.

S'il est peu probable que, dans sa grandeur actuelle, la Prusse ait la perspective de rendre l'épée de Frédéric le grand, à l'Autel de la patrie, comme Napoléon y plaça l'armure de François I, tirée de l'arsenal d'Autriche, et y ajouta la Colonne des plaines de Rosbach; qu'il soit au moins permis d'instruire le public de quelques traits dignes de l'énergie Romaine, qui jettent sur le tout une lueur de gloire, et arrètent le jugement précipité de ceux qui disent: „La Prusse a succombé à la toute-puissance du temps; eût-elle au moins succombé avec honneur!"

Qu'il me soit encore permis, à l'avantage d'une nation malheureuse et qui ne mérite pas de l'être, de la rapprocher de plusieurs héros de l'antiquité; afin que les Souvenirs de cette Catastrophe ayent encore quelques charmes pour nos descendans.

Lorsque la superstition de Décius lui fit croire que la nation dont le Chef auroit le courage d'immoler sa vie aux Dieux, dès qu'il verroit plier son armée, remporteroit infailliblement la victoire; il fut disposé à le faire, dès qu'il vit ses Romains fuir devant les La-

tins; ce fut en présence du grand sacrificateur qu'il prononça ces paroles : „Je me sacrifie à la sûreté de la nation Romaine et de ses légions, pour envoyer avec moi les alliés de l'ennemi aux Dieux des enfers."

Deux portes-enseignes du régiment de Treskow, nommés *Kleist* et *Platen* prirent une résolution semblable pendant l'action de Halle. „Nous ne céderons pas nos drapeaux à l'ennemi," s'écrièrent ces jeunes gens; „si nous ne pouvons fuir, nous mourrons avec eux au fond de la Saale." Après avoir vu qu'il n'y avoit point d'autre ressource pour eux, ils effectuèrent le projet qu'ils avoient formé.

Il se présente encore une comparaison à faire avec le brave Coclès. „A quoi vous sert-il de fuir?" dit-il à ses guerriers lorsqu'il les vit prêts à délaisser un poste important. „Si vous abandonnez ce pont, vous verrez bientôt l'ennemi le passer et occuper la ville; détruisez donc, je vous en conjure, détruisez ce pont par le fer et le feu, employez-y tous les moyens possibles; je défendrai en attendant ce passage qui est vis-à-vis de nous." On lui obéit, mais tout abandonne le pont à la vue de l'ennemi; lui seul et deux autres Romains, que la honte avoit retenus, se présentent; trois hommes veulent défendre le passage à tout une armée! Bientôt Coclès est seul sur des poutres chancelantes; il pare de son bouclier les traits multipliés des Latins; il se précipite dans le Tibre, et en dépit des traits qu'on lance après lui, il va, à la nage, rejoindre ses compatriotes.

Lorsque le Comte de Götzen, Général-gouverneur de Silésie, fut obligé de faire quelques démarches hazardées pour lever le siège de Neisse, 1500 Prussiens conduits par le Major de Losthin, eurent le bonheur de tourner l'armée d'observation entre Glatz et Frankenstein; leurs ordres portoient : de surprendre Breslau qui étoit foiblement occupé; de s'y munir dans l'espace de six heures de toutes les armes possibles, et de côtoyer à la hâte la rive droite de l'Oder pour se rendre par Cosel à Neisse. L'ennemi instruit de cette démarche s'empressa d'aller à la rencontre de ce détachement avec une force supérieure. Les deux partis se choquèrent près de Canth; l'aile droite des Prussiens fut mise en déroute par une attaque vigoureuse de Cavalerie; déjà le centre plie, l'aile gauche seule, commandée par le brave capitaine Clausewitz, fait résistance. „Voyez" dit-il aux soldats, „quel vacillement il y a dans cette Colonne Saxonne! Donnons-lui une salve, et puis, païonnette dessus." Ils obéirent, les Saxons furent faits prisonniers.

„Allons, mes amis," dit Clausewitz, „nous ne sommes pas au bout. L'ennemi qui a si hardiment passé le pont, et qui poursuit notre aile droite n'ose pas revenir; venez, abandonnez le butin, pour couronner de gloire cette journée!" L'exemple d'un brave suffit pour faire oublier au soldat son intérêt individuel; on abandonne la capture; le résultat de ce sacrifice fut : que l'ennemi trouva le passage defendu, et

fut repoussé jusqu'au torrent de Schweidnitz où plusieurs centaines de soldats furent noyés.

Le capitaine Berswood nous offre un pareil exemple de héroïsme, à la prise du camp de Glatz; son retranchement fut attaqué par deux escadrons de Cavalerie Bavaroise, et se défendit malgré cela depuis une heure après minuit jusqu'à huit heures du matin; la plûpart de ses gens étoient blessés ou morts; lui-même avoit la main blessée; 5 balles avoient percé son habit; il aimoit mieux mourir avec le dernier de ses soldats que de quitter son poste.

A la fin l'ennemi, se fit jour de tous côtés; Berswood ne laissa tomber son épée que lorsqu'un officier Bavarois l'entraîna de force à bas du parapet.

Cruelle politique! les journeaux ne prônent point ces belles actions; ils ne respirent, du côté des Prussiens, que fiel et que sarcasmes; ils ne parlent que des suites, sans dévoiler les causes primitives, pour ne pas obscurcir la gloire de l'ennemi, souvent amenée par la foiblesse avec laquelle il est attaqué.

Tout comme la voix publique a le droit de mettre au jour des faits à jamais inexcusables; tout aussi juste est-il d'apprécier le mérite que la modestie voudroit faire oublier; afin que le Monarque soit à même de punir et de récompenser. De semblables traits se trouvent certainement encore dans d'autres corps de l'armée Prussienne, mais voilés; ils paroîtront un jour, et l'on verra qu'il est injuste de juger tous les soldats Prussiens d'après la même mesure.

Il fut douloureux pour tout patriote Prussiens de voir tomber si lâchement les premières forteresses; la défense de Colberg, Neisse, Danzig, Grandenz et Cosel nous a consolés.

Je ne connois que quelques particularités rélatives à Cosel; elles méritent d'être publiées.

Le Colonel *Neumann*, Commandant de Cosel, résista en homme d'honneur à toutes les séductions de l'ennemi. „J'ai juré à mon Roi de défendre la place „qu'il m'a confiée jusqu'au dernier moment, dit-il; „je suis au bord du tombeau, et n'y auroit également „pas porté mes cheveux blancs couverts de honte; „que m'importent les relations du dehors? que m'im„porte-t-il si l'on m'enverra du secours et d'où il „me viendra? tant que j'aurai des munitions et des „vivres; tant que des maladies contagieuses ne me „priveront pas de mes défenseurs, je ne me rendrai „point; bombardez la ville, j'ai des casemates; ré„duisez la en cendres, je plaindrai vos victimes sans „m'éloigner de mes devoirs.“ Il a tenu parole, ce brave et respectable Commandant; cependant il n'a pas atteint le développement des scènes tragiques de ce siège; il a succombé à ses efforts au milieu de ses défenseurs.

Son héroïsme, son énergie et la fermeté de son caractère ont passé à son successeur, le Colonel de *Puttkammer;* lui, les Capitaines Ingénieurs *Ottow* et *Keibel*, plusieurs Capitaines d'infanterie, entre autres le Capitaine de *Caspari*, ont cherché à relever le courage de la garnison, à alléger la misère des bourgeois, et

à inventer de nouveaux moyens d'assurer la subsistance aux malheureux. Enfin, après un blocus de 6 mois, lorsque la garnison fut réduite à la moitié; lorsque, de 1200 hommes, 600 furent à l'hòpital, et qu'on ne put tirer du reste 300 guerriers; lorsque la mortalité prit tellement le dessus que l'on enterroit 20 hommes par jour, et que les malades n'avoient plus même de paille pour leur litière; lorsque les remèdes manquèrent ainsi que l'eau, lorsque le pain et la viande furent retranchés en partie — Cosel capitula, après Neisse, qui l'avoit dévancé de 4 semaines. On craignoit un second bombardement qui auroit coûté la vie au reste de la garnison, incapable de soutenir plus longtemps les fatigues du siège.

Espérant encore que les choses changeroient, la condition principale de la capitulation fut : que la place ne seroit rendue qu'à quatres semaines de là, et que l'ennemi occuperoit pendant ce temps le camp près de Cosel, afin de ne pouvoir nuire à Glatz ou à Silberberg.

Lorsque, du côté des François, l'on fit entendre aux officiers de Cosel, qu'ils pouvoient faire des conditions avantageuses pour leurs intérêts personnels, ils ne voulurent jamais avoir d'avantage sur leurs compagnons d'infortune et répondirent : „qu'ils ne formoient point de souhaits individuels "

Les François ont fait avec enthousiasme l'éloge de ces braves; sachons donc les apprécier; leur conduite a effacé bien des taches de leurs semblables!

Il me reste encore à éclairer l'esprit de la nation,

qui a produit ces contrastes de grandeur d'ame et de bassesse.

Le philosophe de Sans-souci avoit suivi les principes de Marc-Aurèle; comme lui, il rapprochoit la vérité du trône. Si Marc-Aurèle distribuoit les premières charges de l'état aux philosophes, s'il y ajoutoit des marques publiques de distinction; s'il élevoit leurs statues à côté de celles des Catons et des Socrates: Frédéric n'avoit pas moins de considération pour le génie et les talens; les beaux esprits seuls, avoient sa confiance; il déposoit dans leur sein ses chagrins et sa joie. Marc-Aurèle adoroit la divinité dans tout être bon. Frédéric toléroit toutes les religions; lui-même n'en pratiquoit aucune.

Fut-ce la tyrannie et la mauvaise foi des prêtres, qui lui donnèrent ce mépris pour la religion; ou fut-ce l'esprit satyrique de Voltaire qui empêcha ce grand Souverain d'acquérir, par son exemple, la vénération de son peuple? La philosophie de Marc-Aurèle avoit pour base la religion; c'est l'appui du trône, c'est l'ame des grandes actions; c'est le premier motif qui engage les sujets à l'obéissance. La philosophie de Frédéric, et la publicité de ses satyres sur le trésor d'une nation pauvre, conçurent et nourrirent l'athéisme; l'on traita légèrement les affaires les plus graves. Frédéric avoit donné à sa nation un haut degré de culture, mais en même temps il avoit relaché les liens de la vie sociale.

Tous ceux qui en feront l'examen, reconnoîtron

à coup sûr la vérité de cet exposé, à l'époque des premiers malheurs de cette campagne, où plusieurs des premiers employés de l'Etat ont perdu la tête, et la volonté de hazarder quelque chose pour la patrie.

„Tout est perdu," répondirent-ils à ceux qui proposoient quelque remède; d'autres se jetèrent dans les bras de l'ennemi, et avec lui ils travailloient à la perte de leurs concitoyens.

Il seroit cependant injuste, de juger de la même manière le patriotisme de tous les Prussiens. On y a vu des hommes qui méritent d'être rapprochés des Cicérons et des Catons; l'histoire dévoilera leurs vertus à leur Souverain et à leur patrie; le public leur rendra hommage; si la discrétion ne retenoit ma plume, je nommerois à leur tête, le Comte de Götzen, Général-Gouverneur de Silésie, et le Baron de Lüttwitz.

Mais s'il n'est pas permis de publier le mérite des vivans, dévoilons au moins celui d'un homme, dont la mémoire doit être honorée; c'est le Comte de Pückler, digne d'être comparé à Caton.

Caton, le zélé défenseur de l'indépendance Romaine, trouva un asile à Utique après la bataille de Pharsale. Il y forma un nouveau Sénat; il y rassembla 300 Romains, il essaya de rallumer en eux l'amour de la patrie prèt à s'éteindre. Dabord son éloquence touche les coeurs; mais bientòt il en perd les fruits; indigné de voir ses compatriotes portés pour l'esclavage, il ne les presse plus. „Sauvez-vous, leur dit-il, ou appellez-en à la magnanimité de vos vainqueurs; j'attendrai

avec fermeté la décision de mon sort." Il embrassa ses amis; il prouva au petit nombre de ceux qui lui étoient restés, que l'homme vertueux seul est libre, tandis que le vicieux est chargé de chaînes. Les dissertations de Platon sur l'immortalité de l'ame le fixèrent sur cet objet. Après avoir fait l'examen de sa vie passée et s'être rendu compte de toutes ses actions, il s'attendoit à une félicité éternelle; il se disposa à fuir une existence qui avoit été pour lui le calice de l'amertume, et dont la prolongation ne lui offroit d'autre alternative que l'esclavage ou la mort. Il veut mourir en homme qui fut toujours le maître de ses passions; il veut transporter son ame dans un nouveau monde, que seul il préfère à sa patrie; il se perce de son épée, et porte le deuil dans le coeur de ses amis et de ses concitoyens.

Ce n'étoit ni amour-propre, ni intérêt pécuniaire, ni égoïsme qui engagèrent le Comte Pückler à employer ses talens et ses moyens pour être utile à la patrie. Le Ministre de Hoym croyant, après la bataille de Jéna, les Etats Prussiens perdus sans ressource, le Comte Pückler organisa un assez grand nombre de Chasseurs nationaux; il se rendit à Osterode, où il présenta au Roi les différens moyens qu'il y auroit pour organiser une armée formée de recrues Silésiennes; il fit connoître les différentes ressources que produisoit cette province, en la tirant de sa léthargie; le Roi fut assez disposé à sanctionner ses idées, mais il voulut les soumettre au jugement du Ministre de Hoym; ce qui at-

tira le mécontentement des autorités, à celui qui, dans une crise aussi décisive, les avoit dépassées. Le Comte Pückler, réduit au désespoir, se brûla la cervelle pour ne pas survivre au déshonneur de sa patrie.

Principes de Frédéric II sur l'exportation et sur l'interdiction de sortie du grain.

A l'Editeur.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous communiquer pour votre feuille périodique quelques ordres de cabinet, non imprimés encore, autant que je puis le savoir, du grand Souverain qui, en dépit de ce que quelques auteurs madernes ont écrit avec plus d'amertume que de vérité pour le déprécier, a élevé les Etats Prussiens à une hauteur étonnante, et mérite une place distinguée dans l'histoire des fameux Monarques, comme Général, comme législateur, et par le gouvernement de l'économie statistique.

Le contenu de ces ordres de cabinet est rélatif à l'un des objets les plus importans de l'administration de l'Etat, au bled, le premier besoin de la vie. Si l'on étoit demeuré fidelle aux principes qu'il a établis sur un calcul exact des sources et de la position de ses Etats, quelques individus, sans doute, n'auroient pas

acquis les grandes richesses dont ils jouissent à présent, mais aussi la majeure partie des sujets n'auroit pas gémi sous le poids d'une cherté énorme.

Le soin principal de Frédéric II, comme Souverain, fut d'assurer à ses sujets dans tous les temps, et dans les années de stérilité ou de quelque autre catastrophe imprévue, leur subsistance. Il avoit établi, pour cet effet, des magasins de bled, qui, toujours remplis, s'ouvroient aux besoins du peuple, lorsque le prix du bled haussoit outre mesure, ou que le bled même commençoit à manquer. Par ce moyen si simple, par ce soin vraiment paternel, le prix du bled demeura, pendant la longue durée de son règne, toujours en proportion avec le numéraire en circulation, et donna la mesure du prix des différens besoins de la vie.

Après sa mort, on prit un autre système, plus libéral en apparence, de la liberté du commerce. On laissa tomber les magasins établis avec des fraix considérables, et l'on permit l'exportation illimitée du bled. Ce fut un moyen d'enrichir les propriétaires et les baillifs, et les principaux chefs de l'Etat, étant eux-mêmes propriétaires de grands biens, ou, tenant à des familles qui en possédoient, ces idées d'un commerce illimité trouvèrent d'autant plus d'accès qu'elles flattoient l'intérêt de ceux qui tenoient le gouvernail des affaires, et dirigeoient l'administration suprême des finances.

Se trouvoit-il quelque homme honnête, encore de

l'école de Frédéric, qui eût de l'influence sur l'administration, et qui dévoilât les suites désavantageuses du nouveau système, il étoit déclaré émérite; un ordre grâcieux du cabinet le mettoit à pension. Si de cent essais infructueux, l'un réusissoit, et qu'enfin on décrétât une prohibition de la sortie des grains, l'expédition en étoit arrêtée chez le chef, jusqu'à ce qu'on eût répandu tant de passe-ports antidatés, que la défense ne pût produire grand effet.

De là résulta, à la continue, une cherté excessive du bled et des autres subsistances. Le propriétaire foncier seul et le marchand de bled pouvoient prospérer; les autres sujets luttoient continuellement avec le besoin le plus urgent. De là encore un trafic usuraire des biens fonds, calculés et payés d'après les rentrées produites par l'exportation, et si, dans la suite, selon les voeux de tout patriote et de tout ami de l'humanité, on prend un système plus approprié au bien général, il arrivera naturellement que la baisse des prix du bled ruinera plusieurs propriétaires.

Le sujet est riche; mais je n'en dis plus mot. Les ordres de cabinet que je vais vous transcrire, vous apprendront mieux et d'une manière plus précise ce qu'il y a à faire à cet égard dans les Etats du Roi de Prusse, que si j'écrivois un ouvrage étendu.

S. M. etc. fait connoître au directoire général par l'annexe, ce que le Lieutenant-Général de Saldern a rapporté au sujet de la cherté des grains à Halberstadt

et Quedlimbourg, dans les garnisons des bataillons de Hülsen, à Magdebourg, Halle, Bourg et Stendal. Mais comme on ne peut pas tirer de bled des magasins, son intention est que l'on s'informe si l'on peut apporter dans le pays de Halberstadt une certaine quantité de bled à acheter dans la Thuringe et dans les pays d'Anhalt où il est à bas prix. On donnera des passe-ports pour ce bled qui sera vendu, proportionnellement au prix d'achat, dans les endroits où il est cher, sans que les marchands prennent un grand profit. Ou bien S. M. fera acheter ce grain des sommes qui se trouvent dans les caisses des magasins, et le fera débiter au prix coûtant. On pourra, de la même manière, faire venir du bled du Meklenbourg pour la Vieille-Marche. S. M. ordonne au grand directoire de s'occuper avec soin de cette affaire, et de se concerter avec le Général de Schulenburg sur le meilleur moyen à saisir pour faire tomber le prix du bled, jusqu'à ce qu'on ait achevé de battre en grange, et que la baisse du prix courant ait lieu d'elle-même. Le rapport du directoire général sur cet objet est attendu.

Potsdam le 12 Décembre 1784.

Frédéric.

Au Directoire général.

S. M. etc. ordonne, par la présente, au directoire général d'examiner et de rechercher avec soin s'il y a assez de savonneries dans le pays, particulièrement

pour le savon dont on a besoin dans les fabriques et les teintureries, afin de n'en point faire venir du dehors. Le directoire général fera les recherches nécessaires avec attention, et s'il manque ici ou là des établissemens de cet ordre, examinera quels sont les endroits où on pourroit en placer le plus avantageusement. Pour ce qui concerne le rapport sous la date d'hier de la baisse des prix du bled dans le pays de Magdebourg, S. M. n'est point intentionnée d'en faire sortir des magasins qu'Elle désire de conserver remplis ; Elle préfère d'en faire acheter au dehors. S. M. est fort surprise que le bled soit si cher dans la Thuringe et dans le pays d'Anhalt. Il s'agit encore de prendre des informations sur ce qu'il coûte dans les pays de Bronswic et de Hanovre et dans le Meklenbourg. Celui du Meklenbourg peut aisément être transporté à Stendal, et de là, comme l'eau ne sera pas encore prise, jusqu'à Magdebourg. Mais ce bled étranger ne doit pas être vendu au dessus du prix d'achat. Le directoire général examinera donc avec grande attention, si l'on ne peut pas trouver des moyens de faire baisser le prix du grain, sans attaquer les magasins; ceux-ci restant pour dernière ressource, lorsqu'il n'est plus possible d'en trouver aucune autre.

Potsdam le 15 Décembre 1784.

Frédéric.

Au Directoire général.

Amé et féal Conseiller! Sur votre rapport du mois, en date du 4, au sujet de l'état de la province pour le mois d'Avril, j'ai à vous dire que le prix du bled y est d'une cherté excessive. Cela vient de ce que vous en avez trop exporté et vendu au dehors; c'est ce que vous n'auriez pas dû faire. L'essentiel est de calculer premièrement ce qui est nécessaire pour la consommation du pays, à quoi il faut tenir la main que cette quantité s'y trouve et qu'on ne vende que le bled superflu. Si l'on fait attention à cet objet avec régularité, il n'y aura ni disette, ni cherté. Vous aurez donc à suivre ce qui vous est prescrit, et à user à l'avenir de plus de précaution.

Potsdam le 8 Mai 1784.

Frédéric.

Au Président de Winkel à Magdebourg.

Amé et féal Conseiller! La cause de la cherté du bled dans la province est uniquement la trop forte exportation que vous avez permise. La quantité en est de 25000 Winspel, et, selon mon calcul, on ne peut embarquer dans les bonnes années que 6000 Winspel de froment et 5000 Winspel de seigle. Je ne sais pas aussi exactement ce qu'on peut exporter d'orge et d'avoine. Ainsi dans les mauvaises années, telle qu'a été la dernière, la province ne peut pas vendre, si elle ne veut pas s'exposer elle-même à la disette. C'est ce que vous auriez pu calculer mieux, et ne pas faire expor-

ter autant de bled. Pour obvier cependant en quelque sorte à la cherté actuelle, et obliger les marchands et les accapareurs qui attendent encore de plus hauts prix à vendre leur bled, j'ai résolu d'envoyer à Ziesar cent Winspel de seigle du magasin, et deux cens Winspel à Magdebourg, où ils seront vendus, non pas en un jour, mais successivement, en plein marché, aux habitans de la ville et de la campagne. Par ce moyen le prix du bled baissera en quelque chose, et les marchands et accapareurs seront obligés de vendre leurs provisions, car je continuerai de la même manière, et j'attends, pour cet effet, quand je reviendrai de Prusse, ce qui aura lieu le 12 Juin, une note des prix du bled à Ziesar et à Magdebourg. Si alors les circonstances le demandent, et qu'il faille encore plus de bled du magasin, j'en donnerai davantage. Au sujet des 300 Winspel accordés pour le moment, vous aurez à vous concerter avec le Général de Schulenburg, pour voir de votre côté, à ce qui est de votre compétence, et veiller à l'exécution de mes intentions paternelles pour le pays. Il sera aussi nécessaire que vous fassiez avec soin la recherche des provisions de bled et que, là où vous en trouverez, vous obligiez les propriétaires à les vendre, car je ne veux point tolérer les accaparemens et les monopoles. C'est ce qui ne doit absolument pas avoir lieu, et c'est à quoi vous devez avoir l'oeil de vous-même. Je prétends aussi un tableau plus exact du produit de la province en bled dans les bonnes, moyennes et mauvaises années, de ce qui reste chaque fois

en sus, et de ce qui peut être exporté; car on ne doit jamais vendre plus de grain qu'il n'en reste, déduction faite de la consommation de la province, et si l'on veille attentivement à l'exécution de cette mesure, il n'y aura jamais de disette. C'est ce que vous devez observer exactement, et faire le tableau des bleds avec la plus grande justesse. Pour ce qui concerne les dévastations occasionnées par l'eau, je me repose sur le soin que vous prendrez de tout rétablir et de remettre le tout en bon état aussi-tôt qu'il sera possible. J'ai assigné pour cet objet 20000 Risd. qui serviront aux réparations les plus urgentes; je donnerai le reste à la Trinité. Apprenez aussi qu'il n'est pas bien d'occuper à ces nouveaux établissemens des soldats qui sont encore enrégimentés. Ce n'est pas du tout mon intention. Les invalides, oui, vous pouvez les employer et leur adjoindre des étrangers tirés de la Thuringe et de l'Eichsfeld. Ce sont de bonnes gens et des ouvriers très laborieux.

Telles sont les règles que je vous donne à suivre. Vous y serez attentifs et vous vous y conformerez.

Cörbelitz le 26 Mai 1784.

Frédéric.

Au Président de la Chambre de Winkel.

Amé et féal Conseiller! J'ai reçu votre rapport du mois en date du 17, de l'état de votre département pour le mois de Septembre. Jusqu'à un certain point,

tout est très bien. Mais le prix du bled est trop haut, ce qui vient de ce que vous en avez trop laissé exporter, et de ce que vous avez eu l'imprudence d'en laisser sortir avec des passe-ports. Actuellement les prix ne pourront pas changer avant que le temps des semailles soit passé, et qu'on ait battu en grange. C'est ce que j'ai voulu vous faire savoir afin qu'à l'avenir vous agissiez avec plus de précaution et de réflexion.

Potsdam le 11 Octobre 1784.

Frédéric.

Au Président de la Chambre de Winkel.

Amé et féal Conseiller! J'ai reçu votre rapport en date du 17, au sujet du prix des grains dans le pays de Bronswic. Je suis fort surpris que les grains y soient si chers; on les dit à meilleur prix en Saxe. Vous aurez donc à vous informer quel en est le taux à Leipzig, à Mersebourg et dans la contrée, et à me le faire savoir. Je souhaiterois d'en être instruit.

Potsdam le 21 Déc. 1783.

Frédéric.

Au Président de la Chambre de Winkel
à Magdebourg.

Amé et féal Conseiller! Sur votre rapport, en date du 16 de ce mois, au sujet des causes de la cherté du bled, j'ai à vous répondre, qu'à la vérité, vous avez agi dans une bonne intention en faisant embarquer beaucoup de grain, afin qu'il n'en manque point

ici. En attendant vous auriez aussi dû penser à vous même, et ne pas envoyer ici tant de grain, jusqu'à vous exposer vous-même à la disette. A l'avenir vous ferez un relevé plus exact des besoins de la province et de ce qui restera pour l'exportation. A quoi vous tiendrez la main.

Berlin le 19 Janvier 1784.

Frédéric.

Au Président de la Chambre de Winkel
à Magdebourg.

De la Réforme civile des Juifs.

Suite.

IV.

Les Juifs ayant acquis des droits égaux à ceux des sujets Chrétiens pour l'exercice des métiers qu'on leur permet dans une plus grande extension, doivent aussi être soumis à tous les services et à toutes les obligations personnelles qui lient les Chrétiens vis-à-vis de l'Etat, et particulièrement à l'enrôlement, lorsqu'on voudra les employer comme soldats. Ils doivent être subordonnés à cet égard aux mêmes obligations et aux mêmes exemtions que les lois de l'enrôlement établissent pour les Chrétiens.

Au nombre de leurs prestations à l'Etat se trouvent,

à la vérité des argens de recrues. Mais quand, à l'avenir, chaque individu qui voudroit se racheter du service militaire donneroit, pour être libre, tout ce qu'il faut pour acquérir à sa place une recrue qui valût autant et encore plus, il est pourtant vrai qu'un homme que plusieurs avantages lient à l'Etat, (et il faut espérer que les Juifs, dans les générations futures, seront aussi capables de patriotisme,) est à préférer à un étranger soudoyé, et d'ailleurs le sang à répandre et beaucoup de devoirs bien pénibles dans la pratique ne sont pas à évaluer avec de l'argent.

Selon ce que nous assurent beaucoup de Juifs d'une bonne éducation, et parfaitement instruits de leur théologie, leur religion n'est point contraire au service des armes. Selon cette religion ce seroit un péché de faire volontairement le service un jour de Sabbat; mais ce n'en est point quand il est prescrit, c. à. d. quand on y est forcé.

Sans doute que ce ne seroit que la moindre partie des Juifs s'établissant actuellement, qui, par leur constitution physique, seroient en état de servir dans les armées. Leur préjugé contre cet état est encore trop grand, et il y auroit de la dureté à les y contraindre. En outre, ils seroient affranchis de l'enrôlement par la même loi qui existe en faveur des Chrétiens qui s'établissent.

Mais comme un Cantoniste Chrétien ne peut être reçu bourgeois ou s'établir que par une dispense de son régiment et que, dans les familles nombreuses, on

n'accorde cette dispense qu'à un seul fils afin qu'il occupe la place de son père, et qu'on est en droit de la refuser aux autres, il ne seroit pas contraire à l'équité, qu'en acquérant des droits égaux avec les Chrétiens, les fils qui auroient la mesure militaire et qui souhaiteroient d'être favorisés pour s'établir, fûssent obligés, pour n'avoir pas des avantages sur les Chrétiens, de payer une indemnisation, soit à la fois, soit leur vie durant, ce qui couvriroit une partie du déficit des impôts établis sur les Juifs.

L'enrôlement commençeroit donc par les fils qui seroient à naître; et rélativement à ceux-ci, on pourroit encore examiner si ceux qui sont en état d'en faire la dépense ne pourroient pas mettre à leur place des recrues étrangères, de sorte que les petits-fils seulement seroient soumis à la loi du cantonnement dans toute sa rigueur.

Les autres jeunes gens qui, faute de moyens, ne pourroient pas s'établir, et qui ne seroient pas en service chez des Juifs ou des Chrétiens à la campagne, mais qui préféreroient une vie oisive, devroient, comme chez les Chrétiens, être regardés comme des gens sans aveu et expulsés de la province ou bien livrés au service militaire au cas que l'on veuille les accepter.

La commission du réglement des cantons ne s'est pas expliquée sur ce sujet dans la réponse qu'elle nous a faite le 7 Décembre, a. p. Elle attend, au préalable, la communication du plan de réforme.

Cet article est donc encore à soumettre à l'examen;

mais nous sommes dans l'idée que cette opération doit d'autant moins être arrêtée, jusqu'à ce qu'il y ait accord avec la commission ou avec le collège de guerre, que les Juifs, quand même ils ne pourroient point être employés comme soldats, ce qui changera pourtant lorsqu'une fois ils seront subordonnés au cantonnement, ne pourront pas être refusés comme valets de train ou d'artillerie.

S'il doit s'opérer un changement, rélativement aux Juifs, d'après nos propositions ou selon les modifications que V. M. voudra y mettre; s'il faut, en quelque sorte, les créer de nouveau, nous aurons à faire connoître, selon l'instruction que nous avons reçue, la limite de la réforme qu'il faudra établir.

V.

1°. Nous avons déjà représenté §. 1, par quels principes et avec quelles modifications les Juifs à octroi, déjà établis, devroient conserver leur constitution, et par conséquent demeurer dans les bornes où ils sont restreints par les réglemens pour l'exercice des métiers.

2°. Nous croyons qu'il faudroit poser le même principe à l'égard de ceux qui ne sont pas réellement établis, mais qui ont plus de 20 ans, et qui par la nature de leurs biens ou par d'autres raisons, sont qualifiés, par le réglement des Juifs pour le privilège d'octroi; parcequ'il leur seroit très difficile, pour ne pas dire, presque impossible de se rendre capables d'un autre genre de vie.

3°. Ceux qui auroient passé leur vingtième année, mais qui, d'après la constitution, qui a eu lieu jusqu'à présent, n'auroient pas été établis par suite des privilèges de leurs parens, soient que le premier et le second enfant aient déjà joui de cet avantage, ou qu'ils ne puissent pas prouver les moyens requis par le réglement, seroient obligés de chercher une autre ressource que le négoce et pourroient choisir le genre d'ouvrage dont ils acquerroient l'aptitude avec le plus de facilité.

4°. Tous ceux qui sont agés de vingt ans et au dessous, devroient sans restriction, qu'ils fûssent qualifiés pour l'octroi ou non, s'ils n'ont pas le capital prescrit sous §. III pour le commerce, en proportion avec les villes qu'ils habitent, s'appliquer de suite à un autre métier ou genre de vie, et chercher à acquérir à cet égard la capacité nécessaire. Cette obligation leur paroîtra, sans doute, pénible, dans un âge où ils ont déjà acquis d'autres habitudes. Mais, si on ne les y soumet pas, le commerce aura trop d'aspirans au désavantage des Chrétiens et des Juifs eux-mêmes, et les suites qui doivent résulter de la réforme seront renvoyées à des temps trop reculés. D'ailleurs chaque changement a ses inconvéniens qu'il faut supporter pour arriver à une amélioration et à un plus grand bien.

5°. Si enfin un Juif établi prenoit dès à présent la résolution de renoncer au commerce et choisissoit de son propre gré le parti de l'agriculture sous les con-

ditions proposées au §. III, on ne refusera pas, sans doute, lorsqu'il se soumettra pour lui et pour ses fils à toutes les obligations imposées aux Chrétiens vis-à-vis de l'Etat, de le comprendre avec eux sous la réforme, et, par conséquent, de l'exempter des impôts qui pourront encore avoir lieu pour les Juifs existans sur l'ancien pied.

De cette manière, la réforme proposée nous paroîtroit, non seulement, avantageuse et pour les Juifs, et pour l'Etat, mais encore facile à être mis en exécution.

VI.

Pour avancer et consolider cette réforme, nous croyons devoir, d'après des principes généraux, statuer les articles suivans:

1°. Les Juifs à établir sur le nouveau pied devront être, autant qu'il sera possible, isolés. Par ce moyen, ils se rapprocheront davantage, eux et leurs enfans, de la langue, des usages, de la façon de penser et de vivre des Chrétiens. La différence que l'on remarque entre les réfugiés vivant en nombre considérable dans un même endroit, et ceux qui sont dispersés dans le plat-pays, vient à l'appui de cet article.

2°. Pour faciliter leur rapprochement des Chrétiens, il faudroit leur défendre les longues barbes, contrairement à l'édit de 1737, qui, par une suite des préjugés du temps d'alors, ordonnoit aux Juifs mariés de les porter, pour qu'ils ne fûssent pas confondus avec les Chrétiens.

D'après leur loi, ils n'osent faire passer le rasoir sur certaines parties de la tête, mais ils éludent cette loi en y coupant leurs cheveux avec des ciseaux. Comme il est permis à tous d'agir de la même manière, il n'y a à cet égard, point de contrainte. Avec le temps, ils seront las de mettre tant de peine au soin de leur barbe, et ils la traiteront comme les Chrétiens.

3°. Jusqu'à présent ils n'ont point eu de nom de famille, mais le premier nom, ou le nom de circoncision du père a été donné comme surnom au fils. Si p. ex. le père se nomme Elie Aaron, le fils est appellé Jacob Elie, le petit-fils Moyse Jacob ou aussi Elie Jacob. Quelquefois ils ajoutent à leur nom celui de l'endroit d'où ils sont originaires. Cet usage occasionne beaucoup d'erreurs dans les conscriptions, et donne même lieu à des fourberies.

On a déjà pris la résolution, indépendamment de la réforme projetée, d'obvier à cet abus, et à l'avenir chaque Juif sera obligé de prendre et d'indiquer un nom de famille adopté pour lui et pour ses descendans. Ils conserveront toujours le nom de circoncision du père pour prénom du fils, et pourront y ajouter un second nom pour la signature des puînés.

4°. Dans leurs écoles et instituts d'éducation, on se servira de la langue et de l'écriture allemande seule, sans faire usage de mots juifs, de sorte que la langue hébraïque et la langue juive ne pourront être en-

seignées qu'en particulier, hors des écoles, comme des langues savantes.

En conséquence, leurs livres d'école et de religion devront être écrits en langue allemande et en lettres allemandes pour l'instruction et pour le culte. Et pour atteindre d'autant plus aisément ce but, il faudroit statuer irrévocablement que tous les contracts qui seroient passés par des Juifs s'établissant après la réforme et tous les documens rélatifs au droit ou à certaines obligations ne seroient admissibles en procédures juridiques que dans le cas où ils ne seroient point écrits en langue ou en écriture juive.

5°. Tous les délits à juger, comme de trafic illégal de Juifs non établis, de vol, de recélement, de contrebande, de défraudation, de métier exercé illégalement, devront être jugés par l'autorité du lieu qu'ils habiteront. Cette autorité les observera avec une vigilance attentive ainsi que leurs subordonnés et l'on donnera à ceux de leur nation qui seront délateurs d'une transgression une récompense considérable que l'on fera monter même à la moitié de la valeur de l'objet de délit.

Bien que nous ayions proposé §. I d'annuller l'obligation solidaire des Juifs, chaque père de famille demeureroit cependant responsable pour lui, ses enfans et ses domestiques des délits dont ils seroient convaincus.

6°. L'usure illégale est condamnée par le fait. Mais comme on ne peut interdire entièrement aux Juifs

qui s'établiront comme paysans et artisans de prêter du numéraire, et que cependant, leur penchant irrésistible pour le trafic usuraire, et leur finesse à éluder toutes les preuves rendroit leur dispersion dans le pays dangereuse aux bourgeois et aux paysans chrétiens, il faudra opposer, autant qu'il sera possible, une digue impénétrable à ce torrent.

Nous ne connoissons pas d'autre moyen à proposer pour atteindre ce but, que de ne permettre, sous aucune restriction, à aucun des Juifs non qualifiés pour le commerce de prêter de l'argent sans que ce soit juridiquement. Celui qui veut en prêter devroit le remettre entre les mains de l'autorité judiciaire du lieu, sans être soumis à aucune sorte de fraix ni de dépens. L'obligation se feroit juridiquement, aux intérêts reconnus par la loi, et non à ceux qui, jusqu'à présent, ont été tolérés pour les Juifs; le tribunal judiciaire remettroit la somme à l'emprunteur, après lui avoir fait déclarer, et en l'avertissant qu'il seroit appellé à certifier cette déclaration par serment, que, pour obtenir ce prêt de la part du Juif, il ne lui aura rien donné auparavant en argent, ni en valeur numéraire, et que de même il ne lui donnera rien dans la suite au delà des intérêts stipulés. Si, après cela, n'étant pas en état de restituer la somme au temps prescrit, il est rapporté au tribunal compétent, et qu'après avoir été exhorté par le tribunal et par le pasteur du lieu, il affirme par serment avoir donné quelque chose pour

l'indult et la prolongation, cette déclaration sera acceptée et ces extorsions remboursées par le Juif au profit des pauvres, indépendamment du châtiment qu'il aura encore à subir.

7°. Il se pourroit que les Juifs, dispersés dans le plat-pays parmi les Chrétiens, fûssent exposés, par une suite des préjugés de la basse-classe à des dérisions et à des offenses. Il faudroit que les autorités locales fûssent chargées de les protéger.

8°. Le nom de *Juif*, dont ils ne se servent eux-mêmes pas entr'eux, réveille des idées accessoires que l'habitude a rendu odieuses et qui rendent difficile le rapprochement de ce peuple avec les Chrétiens. C'est en partie ce qui a contribué à arrêter les progrès de la réforme. On pourroit les nommer Déistes, Mosaïstes, Palestins ou leur donner toute autre dénomination que l'on jugeroit plus convenable.

Ils pourroient, dans les affaires civiles et les expéditions, comme ils ne composeront plus de corporation distincte, être indiqués, comme les Chrétiens, sans aucune dénomination particulière. On diroit: le marchand, le sculpteur, le paysan N. N. et l'on ne se serviroit pas de l'expression: le marchand Juif, ou le Juif N. N.

S'agit-il de distinguer leur religion, nous ne trouverions pas de difficulté à les appeller Mosaïtes, ou, de la croyance de l'ancien Testament.

9°. Il seroit convenable d'interdire aux Juifs de trafiquer ouvertement aux jours du Dimanche et des fê-

tes des Chrétiens, excepté dans les cas de nécessité. Mais il faudra leur permettre le trafic dans leurs demeures, pour ne pas leur faire perdre trop de temps à employer à l'ouvrage, ce qui seroit préjudiciable à l'Etat même.

10°. Il ne faudroit permettre à aucun Juif étranger de s'établir dans le pays, à moins qu'il ne prouve une propriété de 50000 Risd. Faute de cette précaution, il viendroit dans le pays trop de Juifs étrangers aux dépens de ceux du pays même dont ils empêcheroient l'amélioration.

Les Colons Juifs opulens, qui changent de domicile, sont rares. Ils sont, en partie, plus cultivés que les autres, et donnent une meilleure éducation à leurs enfans. L'expérience prouve que des Juifs qui se sont élevés d'un bas trafic usuraire jusqu'aux richesses, ont eu soin d'une bonne éducation pour leur famille, sont devenus honnêtes, et ont même fait servir leurs enfans de modèle à leurs concitoyens.

Au reste, il nous paroît très vraisemblable qu'à la troisième génération, dans 60 ou 70 ans, les Juifs seront assimilés aux Chrétiens, à quelques petites différences de religion près qui seront peu importantes pour l'Etat. On pourra alors annuller entièrement toutes les restrictions que nous avons proposées rélativement à leurs professions et métiers, parcequ'on ne regardera, sans doute, point comme une chose nuisible qu'ils se représentent la divinité

d'une autre manière que le reste des Chrétiens pourvu que ce soit sous un point de vue également moral et instructif; d'autant plus que leur opinion, si elle a quelque chose de particulier et qui leur donne à leurs yeux de la supériorité sur les autres partie, ne les conduit au moins pas à regarder les autres comme réprouvés, et que leur croyance n'a point de connexion étrangère qui puisse influer sur leur patriotisme, et les empêcher d'être bons citoyens.

VII.

Nous sommes dans l'idée qu'une réforme que l'on n'exécuteroit pas subitement, mais dont les progrès seroient sûrs par leur lenteur même, ne produiroit pas, au moins généralement, une sensation désavantageuse, ni pour les Juifs ni pour les Chrétiens.

D'après les listes qui nous ont été communiquées le 2 Avril et que nous avons renvoyées aux régistratures respectives, avec tous les actes concernant cette affaire, le nombre des Juifs, à l'exclusion de la Silésie qui n'appartient pas à notre objet, et de la Prusse occidentale où le retour secret de ceux qu'on avoit expulsés nous fait supposer que le nombre en est plus grand qu'il n'est annoncé, monte à 13179 têtes environ.

Parmi ceux-ci, il se trouve de Juifs à octroi et d'employés publics qui demeurent dans leur constitution actuelle, et qui, par le droit d'établir deux enfans,

augmenteroient beaucoup en nombres . 2398 têtes.

Veuves et filles qui, après comme avant, ne portent aucune atteinte aux professions civiles . . . . . 4890 —

Domestiques qui ne doivent point entrer en considération parceque leur existence est toujours nécessaire . . 1939 —

9227 —

Il n'y a donc à présent que 3952 Juifs, hommes, nouvellement établis. Deux cens de plus ou de moins par erreur de calcul ou legère inexactitude des relevés ne doivent pas entrer en ligne de compte. Supposons que le tiers de ceux-ci soient obligés par pauvreté de chercher leur subsistance chez d'autres, ou de vivre du travail à la journée, en s'occupant à la campagne, il ne restera à établir en petit nombre comme marchands, et en plus grand nombre comme compagnards, artisans, artistes et hommes lettrés que 2365 individus qui, dispersés sur toutes les provinces ne pourront occasionner un grand dechet au débouché des professions.

Pour ce qui concerne la différence qui régne à cet égard entre les provinces, les listes spéciales des Juifs prouvent que dans les Marches et dans la Poméranie, et plus particulièrement dans les villes de Berlin, Francfort et Stargard, il y a un beaucoup plus grand nombre de Juifs que par-tout ailleurs.

Halle dans le pays de Magdebourg et Halberstadt dans le pays de Halberstadt comptent plus de Juifs que les autres villes de ces provinces prises ensemble.

Mais il ne résulte pas de cette proportion rélativement aux Chrétiens que ceux qui, jusqu'à présent, ne sont pas établis dussent enlever, en s'établissant, l'alimentation aux Chrétiens. Et d'ailleurs il n'est pas nécessaire que chaque Juif demeure dans la ville ou dans la province qu'il habite actuellement. Là où leur collision avec les Chrétiens pourroit occasionner quelque désavantage, il faudra les envoyer se domicilier dans d'autres provinces.

La Prusse orientale et occidentale paroissent être les provinces les plus convenables pour cet objet. La Prusse occidentale et particulièrement le district de la Netze a, à la vérité, des Juifs en abondance; mais il s'y trouve, ainsi que dans le département allemand de la Prusse orientale, beaucoup de terres encore en friche, et dans les deux provinces les villes manquent d'un nombre suffisant de fabricans et de manufacturiers qui pourroient très bien y trouver leur subsistance. A l'exception de Koenigsberg, il ne se trouve dans tout le département allemand de la Prusse orientale que 31 Juifs. Il n'y en a que 72 dans toute la Lithuanie.

Dans la ville de Koenigsberg seule il y a 791 Juifs, et les Marchands se plaignent continuellement du tort qu'ils font à leur commerce. Ce nombre a encore été augmenté par ceux qui ont été favorisés de privilèges et de droits tels que ceux des Chrétiens, ou qui les ont acquis par des mariages, et sont venus des autres villes se retirer dans la capitale.

On a mis, à la vérité, des bornes à leur extension

et à leur commerce à la mesure et au poids. Mais si ceux qui sont établis actuellement par des privilèges généraux, et en faveur desquels il y a beaucoup de choses à dire, rélativement à leur droit à un commerce illimité, se soumettent entièrement à la réforme, nous ne trouvons dans la différence de religion rien qui puisse empêcher de les admettre à une parité entière de droits avec les Chrétiens, sous le rapport de ce qui a été proposé §. III.

L'intérêt général de l'Etat n'en souffrira certainement point; il y gagnera au contraire. Et les droits des marchands Chrétiens qui s'inscrivent contre cette demande ne sont pas tels d'après le decret de la commission législative qui s'est déjà occupée de cette matière, qu'ils puissent être regardés comme contraires à une modification qui seroit dans l'intention du Souverain.

Mais comme il est à craindre que, pour le commerce Polonois qui se fait, pour la plus grande partie, par des Juifs Polonois, et pour profiter de la franchise d'enrôlement accordée aux habitans de la ville, un très grand nombre ne soit tenté de venir s'y établir, de sorte que les marchands Juifs prendroient le dessus, nous sommes dans l'idée que, durant les premières 60 ou 70 années, il faudroit ne pas admettre à parité de droits avec les marchands Chrétiens un plus grand nombre de Juifs qu'il n'y en a actuellement en jouissance de privilèges généraux. Et de même, il faudroit éviter, autant qu'il seroit possible, leur trop grand ac-

croissement dans les villes qui sont affranchies d'enrôlemens militaires.

Dans les provinces de Westphalie, la position du pays coupé par d'autres Etats remplis de Juifs, et les progrès de l'industrie des habitans semblent mettre des obstacles, tant à l'amélioration même des Juifs qu'à l'introduction de quelques travaux de leur part qui ne fûssent pas relatifs au commerce. Cependant la réforme, pour être retardée, ne seroit pas pour cela impossible. Il se trouvera toujours pour l'activité quelque occasion de travailler, et l'Etat ne perdra rien à la désertion des paresseux et des mal-adroits.

Quelque attention que nous ayons mise dans nos propositions, à recommander toujours des procédés modérés, pour ne pas faire appercevoir du premier coup la révolution qui doit être opérée, nous sommes assurés cependant qu'elle fera pousser les hauts cris à des Juifs, à des Chrétiens qui y seront intéressés et que plusieurs personnes de tous les Etats que la chose même ne concerne en rien couvriront cette réforme de blâme parceque, dans leur inaction, elles ne s'occupent qu'à porter des jugemens sur des institutions dont on ne peut pas, du premier moment, appercevoir les suites.

Et cependant la position des Juifs est telle qu'ils ne peuvent pas y demeurer long-temps; et comme nécessité n'a point de loi, ils nuiront aux Chrétiens autant qu'il sera en leur pouvoir, car ils ne trouveront probablement plus de ressources telles que furent, dans

la guerre de sept ans, les opérations monétaires par lesquelles tant de familles pauvres se sont élevées. Si l'on veut prévenir les suites d'une pareille calamité, il faudroit les extirper à temps, ce qui seroit inhumain, ou les rendre capables de se rendre utiles à l'Etat et à eux-mêmes ce qui sera impossible si on ne leur donne pas plus de liberté, si on n'annulle pas successivement les impôts qui les oppriment et si on ne les relève pas de la dégradation où ils sont aujourd'hui.

Nous soumettons nos très-humbles propositions à l'examen de Votre Majesté et aux résolutions de Sa haute sagesse. Nous joignons à ce rapport deux volumes des actes de notre commission.

Berlin le 10 Juillet 1789.

Siège et prise de Danzig.

FIN.

Le 27 à 7 heures plusieurs vinrent en hâte en criant que les François pilloient et brisoient tout. C'étoit un faux bruit occasionné probablement par des maraudeurs qui cherchoient à profiter du désordre que l'allarme feroit naître. Les François entrèrent avec beaucoup d'ordre et de tranquillité. La beauté et le grand nombre des troupes, le bruit retentissant de la musique militaire formoient un aspect surprenant. Tout Danzig eût assisté à ce spectacle si de vaines craintes

et des bruits mensongers n'eûssent pris le dessus. Cependant le nombre des habitans qui les virent défiler fut assez considérable.

Ce fut peut-être un calcul réfléchi qui fit présenter d'abord à la ville les plus belles troupes. La santé, la vie, un courage gai caractérisoient ces guerriers; ils étoient bien équipés et leurs chevaux dans le meilleur état. L'occupation de la ville et la location des troupes se fit avec tranquillité et avec ordre. Le Maréchal Le Fevre alla loger à la Lange Gasse chez Eggert, et le Gouverneur Rapp au grand Marché. On attacha aux maisons où demeuroient les principaux officiers et les ordonnateurs des affiches qui indiquoient leurs noms.

On publia une proclamation en françois et en allemand, indiquant ce que les bourgeois devoient fournir au militaire. Les ordres donnés n'exigeoient rien que d'équitable. L'ordonnateur général mit sous scellé toutes les sortes de vins, l'arrac, le rum, l'eau de vie de France, le riz, toutes les sortes de bleds, le cuir, la toile, les draps. Les caves à vin et les cabarets furent fermés, et on leur donna des sauve-gardes. On ordonna aux bourgeois de livrer la poudre et les armes de toute espèce qu'ils auroient en main.

Nous n'avons pas l'intention de faire le tableau de tous les événemens de détail qui suivirent la reddition; il y eût, à tous égards, de l'ordre et de la tranquillité. Chacun retourna à son travail et les vendeurs vinrent successivement remplir les marchés. Les habitans des faubourgs et de la campagne, qui vinrent en

ville, assurèrent qu'ils avoient peu souffert durant le siège et que les prix des choses les plus nécessaires à la vie n'étoient point excessifs. Les assiégeans n'avoient pas eu de disette dans les premiers temps; le vin seul et le tabac commencèrent à manquer; mais les Juifs en apportèrent de Stettin. Il y eut toujours abondance de bon pain, et les assiégeans soulagèrent les pauvres autant qu il fut possible.

Les vainqueurs ne manquèrent pas de s'appercevoir que les ouvrages de la forteresse n'avoient pas souffert extraordinairement; le Hagelsberg seul formoit une brèche complète. Le Bischofsberg n'étoit presque point entamé. On avoit souvent parlé de la possibilité d'un assaut; mais lorsque les François virent la hauteur des remparts et les larges fossés profonds de 20 pieds, ils avouèrent que l'assaut leur auroit coûté beaucoup de monde. Leur bravoure, à la vérité, ne regardoit pas le succès comme impossible; mais il a été bien heureux que l'assaut n'ait pas eu lieu. Il n'en fût résulté que le sacrifice d'un grand nombre de braves guerriers et la plus grande détresse pour les habitans.

Plusieurs personnes prétendent que Danzig ne pouvoit être emporté d'assaut. Nous ne décidons pas la question; mais nous bénissons le ciel qu'on n'en ai pas fait l'essai, et qu'après tant de souffrances, nous n'en ayons pas été réduits à cette extrèmité. La position étoit toujours dangereuse, car quand le Hagelsberg eût été pris, les vainqueurs ne pouvoient y tenir, étant pris en flanc par le Bischofsberg.

Le labyrinthe étoit abattu, et l'espace vide jusqu'aux fossés de la ville laissoit un jeu terrible aux bastions du Cavalierberg, de St.-Salvator et de la porte haute. Le sacrifice auroit été énorme avant de passer les fossés. Le sort en décida autrement, et quel que soit celui qui y ai concouru, il mérite toute reconnoissance.

On prétend que la principale cause de la reddition de Danzig fut le manque de poudre. Quelques prétendus instruits avancent le contraire. Le Gouverneur de Kalkreuth, qui a mérité l'estime des vainqueurs, saura probablement le mieux ce qui en est, et il est vraisemblable que l'historien pourra puiser un jour dans des sources sûres. Quoique les habitans de Danzig aient paru, dans les derniers temps, un peu méconteus du Gouverneur, et quelques raisonneurs prétendent qu'il fit tout pour les soldats qui le payèrent d'ingratitude, et rien pour les bourgeois, on n'a cependant jamais osé lui faire hautement de reproche. Le seul article au sujet duquel on put se permettre une observation, c'est que, si la poudre manqua effectivement et si le Général de Manstein fut repréhensible d'avoir eu si peu de prévoyance, il eût au moins été convenable que le Comte Kalkreuth s'instruisit par ses propres yeux de l'état de la provision qui en existoit, et calculât si cette quantité pouvoit suffire. On le soupçonnoit de s'être contenté des relations de gens qui, peut-être, étoient suspects. On y ajoutoit, qu'à son arrivée à Danzig, la mer étoit encore libre et la communication avec Koe-

nigsberg et la grande armée ouverte par la Nehrung. Il y avoit, en outre, dans la ville des provisions suffisantes de salpêtre et de tous les matériaux nécessaires pour la confection de la poudre. Il se débita, à cet égard, des mensonges. On prétendit qu'une grande quantité de poudre avoit été cachée sous les remparts et entièrement gâtée par l'inondation. Mais il n'y a pas un habitant de Danzig qui sache quelque chose qui puisse fonder une inculpation pareille. Un homme tel que Kalkreuth, qui, même après la reddition, conserva l'estime de son Roi et de l'Empereur de Russie, un homme avec lequel Napoléon s'entretint personnellement, qui resta à la tête des opérations les plus importantes, et reçut la dignité de Maréchal doit avoir eu ses raisons d'abandonner Danzig qu'il avoit défendu avec honneur. *)

Le 28, on remarqua par tous les mouvemens qui se firent que l'on vouloit occuper les forts de Weichselmünde et Neufahrwasser. On répandit le bruit qu'une flotte Angloise considérable étoit à la rade. D'abord après

*) On sait actuellement, par des sources assez authentiques, que dès son arrivée à Danzig, le Comte Kalkreuth demanda au Roi des munitions et des renforts de troupes. Il n'en reçut point, et réitéra sa demande jusqu'à ce que la communication fut entièrement coupée. Lorsqu'à son arrivée à Koenigsberg, le Comte Kalkreuth en fit ses plaintes au Roi, il se trouva que le Général Rüchel n'y avoit fait aucune attention, et ne lui avoit point envoyé les munitions demandées. Kalkreuth fut justifié et Rüchel démis.

La Rédaction.

on rapporta que les Russes avoient évacué Weichselmünde, et s'étoient emparqués, en prenant avec eux tout ce qui s'y trouvoit de transportable. Quelque officiers François allèrent occuper le fort.

On fit les plus vifs reproches au Commandant de n'avoir rien fait de ce que sa charge lui prescrivoit, et d'avoir laissé prendre le fort sans tirer un coup de fusil, et sans capitulation. On raconta que le Commandant ayant appris qu'on le méneroit à Pillau, ne s'étoit mis en peine que de sa provision de vin, qu'il reclamoit comme sa propriété particulière, sur quoi on lui promit de lui en donner une tonnelet pour son voyage à Pillau, et on lui déclara que le reste demeureroit en place. Des officiers Prussiens même, tels que le capitaine Meyer déclamèrent avec force contre le Commandant, et n'y eût-il de vérité que dans la moindre partie des fautes dont on l'inculpe, il a à se justifier aux yeux de l'univers, ou à renoncer à l'estime du Roi et de la nation. Cependant il ne faut condamner personne sans l'entendre, et, dans le tableau historique que nous présentons, nous sommes bien éloignés de vouloir jeter des taches sur le caractère d'un homme honnête ou malheureux. Ce qui est sûr, c'est que, si la moitié des inculpations dont on charge bien des personnes est vraie, on regrette de dévoiler des traits qui font si peu d'honneur à l'humanité.

Danzig eut le bonheur de voir Napoléon pour un court espace de temps dans ses murs. Le Monarque fit la revue des légions Polonoises à Langgarten, visita les

fortifications, les redoutes, Weichselmünde et Neufahrwasser. Oliva lui plut particulièrement. Après y avoir fait un court séjour, il partit pour Finkenstein.

Le peuple est par-tout le même; différens traits caractérisèrent celui de Danzig. C'étoit un des actes de résignation les plus pénibles pour tout homme d'un certain degré d'éducation que de souffrir au milieu de cette multitude. — Ces gens étoient, en partie, pleins d'une partialité risible et se disputoient pour des choses qu'ils n'étoient pas en état de juger, en partie dominés par un esprit de dispute; dès que deux ou trois femmes étoient ensemble, il se distribuoit des injures et des coups. Le besoin, la détresse, l'aspect des mourans ne les corrigeoit pas. Ils épuisoient les plus grands efforts de la patience. A cette masse venoient se joindre les Juifs trafiquans, avec leurs femmes et leurs enfans, malpropres et se rendant ridicules par leur obstination à pratiquer de petites cérémonies religieuses, qui les mettoient continuellement en guerre avec les communes gens. Destitués de tout, sans asile, ils rejetoient les secours qu'on leur apportoit et vouloient qu'on leur laissât les âtres des maisons à eux seuls pour ne pas cuire au même feu que les impurs des pommes de terre qu'ils avoient mandiés ensemble. Couverts de malpropreté ils s'éloignoient des Chrétiens souillés. La faim les fit changer d'opinion, et ils saisirent bientôt avec avidité ce qu'on leur donna. L'homme est un composé de grandeur et de petitesse.

Il eût fallu être aveugle et sourd pour ne pas mau-

dire ces observances superstitieuses. Ils ne pûrent être conduits que par la plus affreuse détresse à profiter des secours que l'humanité leur tendoit; tant le préjugé et la déraison ont de force.

D'un autre côté on voyoit ce qu'on appelle les gens *comme il faut* qui ne se rendoient pas moins ridicules. Le spectacle de la misère générale, et la possibilité continuelle d'une mort subite ne les corrigeoient pas de l'orgueil et de la folie de leurs vieilles habitudes. On voyoit des trotteurs de pavé et des Anglois métamorphosés (on les appelloit à Danzig Anglo-Cassubes), des dames qui faisoient trois toilettes et qui passoient la journée aux fenêtres de Langgarten, des cousines et des tantes qui se complimentoient avec gênes, des sénateurs à grande perruque qui se promenoient avec roideur, des femmes de magistrat qui poussoient avec dédain ceux qu'elles rencontroient dans un passage étroit. *)

Mais, au milieu de ces écarts de la nature, ne méconnoissons pas les vrais braves, les gens de mérite d'une plus haute culture. Nous n'avons voulu que faire voir que rien au monde, ni la misère, ni la mort ne corrigent le fou de sa folie.

L'état mitoyen, qui par-tout est le plus respectable, souffrit le plus à Danzig. On pourroit y recueillir des traits dignes d'être gravés sur le marbre et prouver aisé-

*) Nous ne pouvons rendre en françois le titre que la langue allemande donne à ces femmes des dignitaires du barreau: *Ihre hochedle Gestrengigkeiten. Rém. du Trad.*

ment que ceux qui font le moins d'ostentation de leurs lumières supérieures et de leurs sentimens sont les plus dignes d'être nommés les amis de l'humanité.

Cette catastrophe a poussé bien des gens hors de la gloire empruntée qui les environnoit et a dévoilé toute leur foiblesse. Bien des folies enracinées furent guéries par les officiers françois qui vinrent habiter les salons les plus élégans. Ces appartemens cirés, ces boudoirs où une servante n'entroit pas sans ôter ses souliers, ou pour y être introduit un étranger se purifioit à toutes les brosses et à tous les décrottoirs de la maison, qui ne s'ouvroient avec solennité qu'aux grandes fêtes et que toutes les semaines l'écureuse et la frotteuse passoient en revue! — Profanés par leurs nouveaux habitans, bien des soupirs, bien des imprécations, peut-être, furent poussées vers le ciel. On doute que cet encens y parvînt et ait été efficace.

Si, de ce tableau, nous transportons nos regards sur ce qu'est Danzig aujourd'hui, nous nous convaincrons qu'il faudra un siècle pour le rétablir.

C'est de Stolzenberg, que le spectateur, placé près de l'ancienne maison de poste, voit Danzig et ses environs sous le point de vue le plus imposant. L'aspect actuel en est révoltant et douloureux. On voit de là les ruines du Bischofsberg, de Stolzenberg même, plus loin depuis Wonneberg, les masures de Schottland, de Petershagen, d'Ohra, du Stadtsgebiet et de Niederfeld, les cimetières dépouillés de leurs arbres, les monumens brisés et consumés, les nombreux jardins et

bocages anéantis. On ne voit que des décombres, quelques cheminées isolées, et on sent encore l'odeur de l'incendie.

A gauche sont les deux Neugarten, Schidlitz, le Lauseberg et le Hagelsberg tout criblé. Le Majorenthor a l'air d'une lanterne sans vitres. Sur ces ruines on voit leurs malheureux propriétaires qui rassemblent les tuiles non cassées et cherchent à ranimer un arbrisseau échappé à la dévastation.

Lorsqu'on se transporte à l'observatoire le spectacle est encore plus effrayant. On voit de là les ruines de l'allée, de la briqueterie, de la Saspe, de Schellmühl, de Legan, de la Münde, du Holm, des jardins nombreux, de l'Eglise des inoculés. Avec une bonne lunette on distingue tous les points du Werder et de la Nehrung, et à gauche la contrée de Stries et de Brensen.

Le souvenir de ce que la ville a été, le spectacle qu'elle offre à présent, doivent émouvoir le coeur le moins sensible, et changer toute satisfaction en douleur. Les toits et les tours sont criblés; la vieille ville a le plus souffert, ses rues sont étroites, presque toutes ses maisons brisées et consumées, dans la Rechtstadt il n'y a plus de vitres. Le Poggenpfuhl, le Dielenmarkt, le Buttermarkt et plusieurs autres contrées ont été dévastées. La ville entière est endommagée, 2000 maisons le sont plus ou moins, 700 sont entièrement détruites, les autres pourront être réparées plus facilement. A peine l'ennemi vainqueur fut il entré dans la ville, que l'on commença déjà à bâtir et à réparer.

L'île des magasins a été fortement attaquée, mais les magasins mêmes ont peu souffert, preuve de la bonté de leur construction. Dans la cour au godron la dévastation est plus grande. Les belles promenades autour des remparts ainsi que la magnifique chaussée angloise sont anéanties. Les arbres furent, en partie abattus ou tronqués, en partie employés pour des fascines. (Il existoit encore des milliers de fascines en réserve lors de la reddition). On abattit même des arbres fruitiers pour les construire. La paresse et la malice firent détruire, sans aucun but, des arbres qui eûssent pu demeurer en place; mais beaucoup d'oisifs trouvoient plaisir à se joindre à ceux qui faisoient le ravage. Dans la rue du St.-Esprit un propriétaire tira sur des gens qui abattoient un arbre favori qu'il avoit devant sa porte.

Les maroniers et les aulnes des remparts étoient trop vieux pour qu'on puisse espérer que les troncs qui sont restés sur pied repoussent. Ils ne reprendront plus leur beauté, ni leur ombrage; ces plantations sont anéanties. Il n'est aussi pas à supposer qu'on les répare. Au retour de la tranquillité, l'Etat aura des choses plus importantes à soigner, que ces plantations qui sont plutôt le résultat des sacrifices de quelques particuliers que des attentions du gouvernement.

Le beau faubourg de Langefuhr a plus souffert de la négligence des citoyens que des boulets des ennemis. La plupart des jardins sont détériorés, et les palissades enlevées. On remarque que ceux qui n'ont pas été

abandonnés par leurs propriétaires n'ont point souffert. Il y a beaucoup de dévastation à la belle promenade du Johannisberg, aux deux Jeschkenthal, et au heilige Brunn.

Les jardins et les maisonnettes sur la route d'Oliva ont souffert plus ou moins de dommage. Tout ce qui appartient à des particuliers aisés sera probablement réparé plutôt L'Abbaie d'Oliva et le beau jardin n'ont point souffert. L'Abbé ne quitta point ce séjour et le préserva d'être dévasté. Peut-être réparera-t-on l'allée en y plantant des peupliers, des acacias etc., car il n'y a pas lieu d'espérer qu'on y fera croître des tilleuls tels que ceux qui ont été abattus; il faudroit d'ailleurs déraciner les troncs qui existent et préparer de nouvelles couches de terreau.

Le jardin de Schmidt doit être refait totalement. Le faubourg de Kneitzab, (Kneitzhof) que l'on croyoit avoir péri, existe encore, et les propriétaires sont rentrés dans leurs maisons. On rebâtira probablement Petershagen et Schottland; le temps nous apprendra s'il en sera de même de Neugarten, Stolzenberg et Lauseberg. Les jardins et les maisonnettes au Majorenthor sont, en grande partie, détruits. L'Eglise et la maison des inoculés, établissement très bienfaisant pour des malades et des gens en démence ont beaucoup souffert; l'Eglise du saint cadavre et son cimetière ombragé de beaux arbres n'ont pas souffert autant. La tirerie et le Bärenwinkel, deux endroits de plaisance entre le hohe Thor et la porte d'Oliva, ont besoin de

grandes réparations. Le labyrinthe est tellement dévasté qu'il faudroit un siècle pour le rétablir.

Ainsi Danzig n'offre, de tous les côtés, qu'un aspect sinistre. En 1734 le désastre ne fut pas si terrible.

Quoique les arts aient peine à trouver leur subsistance à Danzig, comme dans toutes les villes de commerce, il y avoit une jolie salle de spectacle, bâtie par des actionaires du corps des marchands. Cet ouvrage avoit coûté beaucoup, quoiqu'il y ait beaucoup de fautes dans sa construction, de trop petites garderobes, trop peu de profondeur du théâtre, et un amphithéâtre tellement arrondi que les loges les plus voisines de la scène n'en laissent voir qu'un côté aux spectateurs. Un comité, tiré du sein des actionaires, en avoit l'inspection. Bachmann ou la famille Schuch avoit pris le spectacle à bail pour 7000 Risd. par an, et dans les dernières années, en payoit encore 5000. Quelques circonstances obligèrent les chefs à faire administrer le tout par un homme de loi, Mr. Groddeck. Le personel des acteurs en souffrit, par la soustraction des appointemens arriérés, et la réduction des appointemens courans.

Lorsque le bombardement commença les acteurs prirent la fuite avec le reste des habitans. La salle de spectacle fut fort endommagée, quoiqu'on eût défendu aux artilleurs de diriger leurs boulets sur ce point; la coupole en étoit très visible. Le voisinage de l'arsenal lui fit du tort, tandis que cette salle préserva, de son côté, les maisons du Glockenthor. Lors de la reddition, les acteurs demandèrent, la plupart, des passe-ports

pour quitter la ville, mais on leur signifia de rester à leurs postes et les François manifestèrent le désir que le spectacle fût rétabli le plutôt qu'il seroit possible.

Durant le bombardement les acteurs n'avoient point été payés, faute de moyens. L'entrepreneur avoit fait banqueroute, l'administrateur déclara toute l'organisation suspendue. Un cercle d'officiers Prussiens et quelques personnes de l'état civil firent un don gratuit qui fournit aux acteurs le payement d'une semaine. Après tant de souffrances, il semble qu'il eût été juste que chacun se fût retiré à son gré, et si l'on avoit insisté, le gouvernement françois ne s'y seroit probablement point opposé, puisqu'un article de la capitulation portoit que chacun pourroit aller librement, où il lui plairoit, avec les siens. Mais le voeu qu'exprima le gouvernement étoit un ordre, et les acteurs restèrent. Après quelques jours, le spectacle fut auvert et on se hâta de réparer les dommages de l'intérieur. Les acteurs, dont la troupe est bonne, donnèrent des pièces de chant qui plurent beaucoup; les comédies ne trouvèrent que peu d'amateurs, les tragédies point du tout. Il n'y eut jamais de désordre, ni de bruit au spectacle; les François n'eurent que des procédés honnêtes et rendirent justice au mérite des Allemands. On commençoit tous les jours à $7\frac{1}{2}$ heures du soir, et l'on ne finissoit quelquefois qu'à minuit, ce qui fit que peu d'habitans de Danzig fréquentèrent le spectacle, d'autant plus que les pièces représentées leur étoient déjà fort connues et ne pouvoient avoir l'attrait de la nouveauté que pour les François.

Les diverses raisons pour lesquelles plusieurs personnes s'obstenoient d'aller au spectacle cessèrent insensiblement d'agir, et le théâtre se remplit de nouveau Chaque jour un certain nombre de soldats avoient l'entrée libre. Nous ne savons pas quels arrangemens les autorités et les officiers d'un rang supérieur prirent avec la caisse. Les soldats eux-mêmes se conduisirent avec beaucoup de décence, et donnèrent à entendre que s'ils ne comprenoient pas la langue, le spectacle ne les en amusoit pas moins.

On sait, par les feuilles publiques, que Danzig paya 30,000000 de francs de contribution, et reçut par le traité de paix son ancienne constitution, et un district d'une mille à la ronde.

On accuse à tort les Danzicois d'avoir traité avec dédain ceux qui étoient du parti Prussien, et particulièrement les Employés. Quelques préjugés les attachoient encore à leurs anciens usages, sans que cependant cette façon de penser fut générale. Les jeunes gens, les littérateurs et les artistes penchoient pour la constitution Prussienne.

Il est hors de doute que l'ancienne constitution n'étoit pas sans défauts, et que, si elle doit être rétablie, il faudra, à plusieurs égards, la moderniser. Toutes les périodes de l'existence humaine ont leur caractère et demandent des progrès qui fassent marcher les constitutions avec l'esprit du siècle. L'esprit de l'ancienne constitution est simple et a des côtés louables, mais ce seroit porter atteinte à la liberté la plus

naturelle à l'homme que de ne permettre aucune modification d'après des nouvelles idées. Les anciens réglemens de maitrise, p. ex. sont gênans et entravent l'industrie ainsi que les progrès des moeurs; dans les derniers temps le sénat étoit tout, et la commune n'étoit qu'une autorité apparente. Les appréciateurs politiques préféroient la constitution de Francfort sur le Mein et celle de Hambourg, fondées cependant sur les mêmes principes.

L'influence de l'official catholique a donné lieu à plusieurs scènes désagréables au sujet desquelles parurent une quantité de brochures et d'écrits. Cependant la ville de Danzig possède encore pour les sciences beaucoup de gens de mérite qui feront probablement respecter la maxime : „éprouvez tout et retenez ce qui est bon."

La prospérité future de Danzig dépend, en partie, de la franchise obtenue pour les péages, en partie de la paix maritime. La liberté de la navigation doit offrir des avantages immenses à une ville que sa situation met particulièrement à portée d'en profiter. Si la domination de la mer Atlantique cesse, Danzig l'emportera sur toutes les places de commerce voisines; mais cette supériorité sera nulle, tant que le trident Anglois dominera.

Depuis plusieurs années le commerce de Danzig avec l'Angleterre a été prédominant, et peut être regardé comme la source des richesses de cette ville. La France lui envoye des vins contre du numéraire, au-

trefois elle y débitoit des objets de luxe; mais elle n'en tire point de produits en nature. L'inverse a lieu rélativement à l'Angleterre. Malgré l'importation des marchandises des fabriques et des colonies, l'avantage a toujours été du côté de Danzig.

L'Angleterre en tiroit du bled de toute espèce, des cendres, du lin, du chanvre, diverses sortes de bois, des peaux crues, de la viande, de la bierre, des liqueurs, de l'eau de vie de grain, de la toile ordinaire etc. L'importation alloit au tiers de l'exportation. Les Danzicois trafiquoient avec des vaisseaux et envoyoient leurs produits dans leurs propres vaisseaux. Ce commerce fit fleurir les professions, et on n'eut pas lieu d'être surpris de trouver des faiseurs d'ancres et des gens de métier, possesseurs d'équipages et de biens de campagne. Il sera difficile de donner une autre direction au commerce et de rompre avec l'Angleterre. Les maisons les plus importantes ont contracté avec elle des liaisons étroites, et la langue angloise est beaucoup plus répandue que la langue françoise. Si la paix maritime a lieu, Danzig fleurira; si l'Angleterre persiste dans son obstination, la perte que doit éprouver cette ville est incalculable.

Pour le moyen état la situation des affaires est inquiétante. Elle est désespérante pour le pauvre qui n'a plus de ressource dans son travail, et qui étoit plus heureux durant le bombardement, où on l'employoit à tailler des fascines, à élever des retranchemens etc. Dans ce temps-là, les soldats lui vendoient du pain

de munition, des pois, de la viande salée à bas prix, toutes ces ressources n'existent plus. Encore un an, et cet état sera affreux; les besoins se multiplieront, et les moyens seront épuisés. Le porteur de sacs, le scieur de planches ne peuvent exister sans le commerce, et l'on ne peut s'attendre chez eux à aucun fruit de leurs épargnes. Les environs, le riche Werder même ont souffert prodigieusement, et il n'y a pas lieu d'espérer qu'on en pourra tirer des vivres. La Pologne est hors d'état de fournir du bétail.

Vers la fin de Juillet, dans le temps le plus favorable de l'année, la livre de beurre coûtoit encore 12 gros, la bonne viande étoit au même prix. La bierre étoit mauvaise et chère; la demi-bouteille de Berlin que l'on vendoit autrefois sept gros, en coûtoit seize, et si le blocus ne se lève pas ou qu'on n'en emmène point par charroi, elle montera encore de prix. Cet objet est important; beaucoup de personnes, dont la santé est foible, ayant l'habitude, dans un climat brumeux et inconstant, de prendre du vin à dejeûner. L'homme peut, à la vérité, se soumettre à bien des privations, et les Danzicois en ont donné la preuve; mais aussi l'expérience a-t elle montré que ces privations subites ont augmenté la mortalité d'un tiers.

Les semailles ont été bien triste dans plusieurs contrées. La Prusse orientale est totalement ruinée, ainsi que plusieurs districts de la Prusse occidentale. Les hommes, le bétail et les maisons manquent à la fois. Des villes florissantes ne sont plus que des débris et des monceaux de cendre.

Le commerce de toile est anéanti. On en apporte d'ordinaire quelque milliers de Schocks à la foire de St.-Dominique, on n'en a apporté que cinquante cette année; et encore paroissent-ils avoir été sauvés de la réserve des revendeurs.

La classe nombreuse des poissonniers est à plaindre. Habitant la côte dans des baraques ou en plein air, le blocus des Anglois les prive de leur subsistance; et les pauvres, qui ne peuvent plus achter de viande au prix où elle est montée, sont privés de la ressource d'achter du poisson.

La dévastation des jardins dans les faubourgs incendiés a détruit toutes les ressources qu'offroit la culture des légumes et du jardinage, ainsi que les arbres fruitiers. Vers la fin de Juillet, on paya dix gros une livre de cerises. Un plat de pois verts de six à huit gros suffisoit à peine pour une personne; les choux-fleurs étoient presque hors de prix, les patates mêmes revinrent à Un Ecu le petit Scheffel de Danzig.

La suspension de la navigation réduit à l'inactivité une quantité de gens de profession, pilotes, matelots, capitaines de vaisseaux qui ne gagnent plus leur subsistance. Le café coute encore 1 Risd. 8 gros, le sucre autant. Ce qu'on appelle le tabac Anglois en perruque et qui alloit à 5 ou 6 gros, lorsque Danzig payoit 12 pour cent de péage aux Prussiens, en coute dix-huit.

Il est temps qu'un prompt secours vienne terminer notre misère. Nous attendons avec impatience le ré-

sultat des avantages d'un nouvel ordre de choses. Ils seront considérables et nous dédommageront de nos malheurs. Puisse le Monarque vainqueur auquel rien n'est difficile ajouter ce fleuron à sa couronne et forcer l'Angleterre à la paix!

Mort d'un prophète.

Le 11 Août 1807 est mort le prophète politique, le fourbisseur *Sauerbrey.* Il est parlé de lui dans la première partie des lettres confidentielles. Dès le moment de l'explosion de la révolution en France il prédit dans les tabagies les succès de l'armée françoise. Plus patriote que ceux qui font consister le patriotisme à nier la possibilité d'une défaite et à contester toute apparence de gloire à l'ennemi, il protesta, plus d'une fois, tout en annonçant les malheurs futurs de la patrie, qu'avec reconnoissance il abandonneroit sa maison, seul et sans ressource, s'il pouvoit sauver ses concitoyens du désastre qui les attendoit. On se moqua de lui, on le taxa de visionnaire; ses prédictions n'ont été que trop accomplies.

Il eût mieux valu, en général, s'occuper des dangers possibles et s'y préparer que de s'étourdir en supposant de l'absurdité à nourrir toute espèce de crainte. Lorsque l'armée se mit en marche pour l'ouverture de la campagne, la plupart des Prussiens étoient dans une

parfaite sécurité. On ne parloit que des victoires qu'on remporteroit, de la facilité avec laquelle on rabattroit l'orgueil des François, et au lieu de prendre l'énergiè et la valeur réelle qui eûssent pu justifier cet espoir, on se livroit à des jouissances. La forfanterie étoit à l'ordre du jour, mais tous ceux qui annonçoient les exploits qui alloient les couvrir de gloire n'étoient pas des prophètes aussi sûrs que *Sauerbrey*.

Un Cornette du régiment de ** partit de ** avec sa compagnie, composée de vieux guerriers. L'air martial de la troupe en imposoit. Le petit jeune homme qui étoit à leur tête comptoit déjà le nombre d'ames que, de sa propre main, il feroit partir pour l'autre monde. Maman eut soin, à son départ, de le pourvoir de subsistances. Peu importoit que les braves guerriers qui marchoient sous lui manquâssent de vivres, l'officier étoit sûr de ne pas être pris au dépourvu. Un domestique qui suivoit la compagnie, portoit à cheval un énorme gâteau de prunes sur son plat, enveloppé d'une belle serviette blanche. Les valets d'armes des anciens Germains avoient des charges plus pesantes. Celle-ci étoit cependant tout aussi difficile à porter, car il falloit balancer de côté et d'autre, et tenir bien l'équilibre pour que le gâteau suspendu ne se froissât point. Au bout de deux jours, Maman, inquiète du succès de l'expédition militaire de son fils, reçut des nouvelles bien consolantes. Ce brave rejeton de Mars avoit éprouvé dès le jour même sur le gâteau de prunes ce qu'il feroit de l'armée ennemie. Avec un courage

héroïque, et montrant comme Achille qu'il se sentoit né pour manier les armes, il avoit tranché le gâteau — *avec son sabre!* Le coeur maternel en fut attendri, la ville de garnison nourrit les plus grandes espérances, et quelques temps après le Cornette revint avec toute sa compagnie que sa *prudence* avoit sauvée du danger.

Histoire de la Campagne de 1806 à 1807.

Avant-propos.

L'HISTOIRE ancienne nous a transmis les grands événemens amenés par la guerre; elle nous fait voir Alexandre, qui, sans autres motifs que son insatiable ambition, a soumis la Grèce, la Perse et les Indes sous son joug, et se perd ensuite dans le cahos de la volupté; il brise et relève des trônes, il s'élève au rang des Dieux, et se déclare Souverain de la terre; il auroit défié les immortels, il auroit usurpé les Cieux, si la poussière dont il étoit formé n'avoit réclamé ses droits. L'histoire nous offre une nation qui pendant plusieurs siècles a subjugués, et a rendu tributaire tous ses contemporains; le temps a moissonné sa gloire; elle fut vaincue par les conquérans du Nord, instruits par la nature dans l'art de la guerre.

L'histoire moderne nous présente l'Allemagne, dont

la Souveraineté a été vainement briguée par les Empereurs durant plusieurs siècles; dabord la Chevalerie leur résista; plus tard ce fut le Protestantisme; et lorsque Ferdinand II crut être au terme de ses efforts, Gustave Adolphe vint acquérir à l'Allemagne la liberté de l'opinion.

Après lui, l'indépendance de cet Empire reposa sur deux bases solides; c'étoient la jalousie de la France, et l'accroissement de la Prusse, dont les Souverains avoient été dépendans de l'Autriche jusqu'au 17ème siècle.

Nous avons vu la dynastie se détruire et renaître en France. La foiblesse du gouvernement, jointe à l'influence que les états voisins vouloient avoir sur cet événement ont porté la nation Françoise à une révolution dont l'histoire de tous les temps ne nous offre aucun modèle.

A peine l'empire François fut-il réorganisé, qu'il se vengea sur les états du Continent de leur influence déplacée. Dans peu de temps la Hollande et les provinces au delà du Rhin furent conquises, ainsi que la Suisse et l'Italie; l'Espagne fut mise dans la dépandance, et l'Autriche fut repoussée.

Mais lorsque l'Empereur d'Allemagne, allié avec les Russes, essaya encore de nuire à la France, il perdit en 1805 sa dignité d'Empereur, les remparts de ses états, son influence sur l'Allemagne, et fut obligé d'être témoin inactif de la dégradation de son Empire.

Mais ce qui paroit incroyable, c'est ce qui fait l'histoire de nos jours; la Prusse rayonnante de ses exploits

antérieurs, alliée avec la Russie, vouloit affermir et protéger l'intégrité du Nord. Depuis 10 ans, elle voit avec une sécurité inconcevable les succès multipliés de la France; elle paroit triompher du désastre de l'Autriche; au moment où une paix générale paroit en 1806 se présenter à nous, elle arme ses guerriers, se joint à la Saxe, couvre les rives et les plaines de la Saale d'une armée incomparable, lui donne une inactivité funeste, la détache de sa base, et perd si complètement la première bataille, qu'en moins de 6 mois, l'ennemi est en possession de tous ses états.

Si jamais Epoque mérite d'être transmise à la postérité, c'est bien l'année mortuaire de la monarchie Prussienne, signée et ratifiée à la paix de Tilsit. Les suites en sont ou présentes ou futures; l'Allemagne n'existe plus; ses états démembrés appartiennent à la dynastie Françoise. L'Autriche et la Prusse ont été à la veille de leur ruine; la puissance de la Russie est concentrée sur les peuples au delà de la Vistule; l'Angleterre seule combat encore, pour éloigner sa dernière heure; l'influence françoise paroit en Dannemarc; quel individu ne prendra de l'intérêt à ces événemens signalés des plaines de Jéna, d'Ostrolenka, d'Eylau et de Friedland? tous les regards y sont fixés; tout observateur demande: „comment cela est-il possible?" l'histoire de 7 jours est celle d'un siècle; j'ai tâché de rassembler, outre les motifs cachés de cette catastrophe, les meilleurs matériaux, pour donner au public l'histoire de la campagne de 1806 — 1807. Je me suis

transporté sur les champs de bataille, et j'ai vu de quelle manière Napoléon et les alliés avoient tiré parti du local.

Pour rendre ces relations plus distinctes, je ne me contenterai pas d'y joindre les plans des batailles; j'y ajouterai encore des points de vue, pris de tous les endroits importans, d'autant plus intéressans, que la nature a prodigué ses dons aux contrées de la Saale.

Je rejette le principe qui fait dire:

Qu'il est trop-tôt pour publier une Histoire.

Celui qui pose ce principe ne croit pas à l'amour de la vérité de ses concitoyens.

Comment nos descendans, doivent-ils dévoiler ces faits, puisque nous comprenons à peine ce qui se passa sous nos yeux? *)

L'auteur des lettres confidentielles.

Audiatur et altera Pars.

Justification du Lieutenant-Général de Thiele.

Autant il est vrai que la publicité de concert avec la vérité, est un don précieux du Ciel; autant est-il

*) Je paroitrois avoir bien de la présomption, si je refusois de croire que le temps expliquera bien des faits. Mais je m'efforce de dire la vérité, dès à présent, autant qu'il est possible.

sûr qu'elle devient nuisible dès que la partialité s'y joint.

C'est avec la plus vive douleur que tout fidelle Prussien ressent le malheur qui accable dans ce moment son Souverain et ses compatriotes.

Mais si la fureur des passions, si la calomnie ajoute sans pitié aux maux de ceux que les revers ont accablé; l'ami de l'humanité sent son coeur se remplir d'amertume, et se révolter à cet excès d'injustice.

Ce sont des épreuves de cette nature dont le Lieutenant-Général de Thiele a particulièrement lieu de se plaindre. Cet homme dont le coeur n'a j'amais agi que pour les intérêts de son Monarque, se trouve jugé d'une façon peu digne de lui, dans deux journaux qui viennent de paroître; la manière dont il est question de lui, ne respire qu'animosité et mensonge.

Dans le 5ème Cahier des Tisons, p. 153, l'auteur anonyme de l'article qui s'y trouve, dit:

„Que le Général Thiele s'est trouvé en même
„temps que l'Empereur Napoléon à Dresde; qu'il
„a tâché en pleine Cour de s'approcher de lui, et
„que l'Empereur l'a renvoyé en lui disant: Allez!"

Toute cette relation est absolument fausse, et doit être mise au rang des productions de la plus amère calomnie.

Pendant le temps où l'Empereur Napoléon s'est arrêté à Dresde, le Général Thiele n'a pas quitté Görlitz qui en est éloigné de 13 milles; j'en appelle au témoignage de plus de cent personnes, et à celui du public de Görlitz.

Voici le fait sur lequel l'auteur peut avoir fondé son animosité :

L'Empereur Napoléon s'arrêta pendant quelques heures à Görlitz où il passa à son voyage de Dresde ; il y accepta le déjeûner et ne vit aucun étranger dans ses appartemens, durant le peu de temps qu'il consacra au repos. En sortant de là pour partir les autorités civiles et militaires de Görlitz et de ses environs se présentèrent à lui ; entr'elles se trouva également le Général Thiele, qui fut nommé, ainsi que tous ceux qui se trouvoient avec lui, à l'Empereur, qui leur dit à la hâte quelques mots, et salua tout aussi gràcieusement le Général Thiele, que tous les autres.

En publiant ces faits, je mets la vérité sous les yeux du Public, et demande à ceux qui auront des preuves du contraire de le déclarer publiquement.

Görlitz le 30 Septembre 1807.

E. F. de Tiefenhausen
Capitaine Prussien.

Fuite d'Erfurt à Arnstadt en Octobre 1806.

Il est impossible de décrire l'angoisse et l'incertitude dans laquelle nous fûmes à Erfurt depuis le 13 Octobre 1806 ; les nouvelles se croisoient à chaque instant ; il n'y en avoit aucune d'authentique, excepté celle : que

le Commandant avoit ordre de défendre la citadelle jusqu'au dernier homme. „Cela n'en viendra pas là!" disoient les Prussiens, qui ne croyoient pas à la possibilité de ce siège.

L'affaire de Saalfeldt et de Schlaiz s'étoit ébruitée, et la ville se remplit de fuyards parmi lesquels se trouvoient des personnes de marque.

Les habitans de la ville étoient consternés; on alloit, on venoit, on paroissoit chercher quelque chose; quoi? — c'étoit un problème à résoudre; les bravades des soldats augmentoient à mesure, que les bourgeois perdoient courage. On lisoit sur tous les visages: „qu'en „résultera-t-il?"

Enfin le jour mémorable de Jéna parut; on avoit peu dormi pendant la nuit; on fut levé de meilleure heure; la canonade retentit au loin, et devint plus forte vers neuf heures.

Tout à coup on s'écria: „La victoire est aux Prussiens!" mais bientôt on vit des chariots de bagage amener des fuyards de marque; et la nouvelle: „que la „victoire n'étoit pas décidée" s'ébruita.

Dans le cours de l'après-midi, on apperçut des soldats qui n'étoient pas de la garnison; on vit de la cavalerie errer dans les rues. „Que signifie cela?" demandoit-on. „Ils sont dispersés; mais cela n'a rien à „dire; c'est une chose assez commune en pareil cas."

Mais peu à peu les fuyards de marque plièrent bagage, et sortirent de la ville; tandis que les soldats mis en déroute accouroient de tous côtés. Bientôt il n'y

eut plus de doute sur la retraite, et la consternation fut générale.

„Les Prussiens sont battus, et vont livrer entre „Weimar et Erfurt une seconde bataille," dit-on; mais heureusement il n'en fut rien. —

Le Maréchal Möllendorf arriva blessé; la ville étoit remplie de soldats.

„Le Duc de Weimar se trouve avec son Corps d'ar„mée à Molsdorf; il avancera." Effectivement, il approcha de la ville; tout ce qui pouvoit ou vouloit fuir, le fit; la chaussée de Gotha étoit couverte de chariots et de piétons.

Dès le lendemain nous vimes les François; le parlementaire qui étoit venu pour sommer la citadelle de se rendre, s'arrêta sur le glacis. On parlementa des deux côtés; un factionnaire Prussien quitta sur ces entrefaites tout à coup son poste; il entra en fureur, et s'avança sur le parlementaire, pour le tuer; ce ne fut qu'avec peine qu'on parvint à le calmer; on finit par l'empêcher de force de ne pas réitérer sa vengeance, en le désarmant; — quel désastre nouveau n'en seroit-il pas résulté? —

L'officier François attendit long-temps et eut soif; un marchand de vin, patriote, le délecta de son meilleur vin; — enfin l'on capitula.

„Le Commandant ne peut pas tenir" — dit un Officier; „la ville sera réduite en cendres: il se trouve 25000 quintaux de poudre à canon dans la petite chapelle du cloitre de St.-Pierre. Si les François le sa-

vent, ou en prennent connoissance, ils dirigeront les bombes là dessus, et feront sauter, la citadelle, la garnison, et une partie de la ville; dans ces conjonctures il faut se rendre, et le Maréchal le veut."

Il est vrai que la garnison courroit de grands dangers!

Le Duc de Weimar somma la garnison, en cas qu'elle fut obligée de capituler, de sortir au plus vite et de s'unir à lui.

,,Cela n'est pas possible, répondit-on; les soldats sont exténués; ils ne peuvent pas marcher."

Mais on ne réfléchissoit pas, que des prisonniers de guerre ne sont pas emmenés commodément sur des chariots, comme des choses précieuses!

Ce fut en vain que le Duc pressa davantage; il s'arrêta plus long temps qu'il n'avoit voulu aux portes de la ville; le danger augmentoit à chaque instant pour lui; il vouloit sauver au Roi 9000 hommes; ce fut en vain! — il n'eut qu'à se faire jour comme il put, et toute la garnison fut faite prisonnière.

La capitulation sauva les propriétés des bourgeois, qui naturellement s'en félicitèrent.

Je sortis de la ville, n'ayant nulle envie de voir comment — — — Mes raisons une autre fois.

Je voulois me rendre à Gotha; je ne le pus. Les Prussiens me prirent pour un espion; j'eus le bonheur de les en dissuader. Je me trouvai ensuite au milieu des François; il m'en couta quelques Carolins et beaucoup de peine pour recouvrer ma liberté. Enfin j'arrivai à l'heureux Arnstadt qui n'a point vu l'ennemi.

Pertes que le Duché de Weimar a faits en Octobre 1806.

D'après un calcul officiel, le Duché de Weimar a perdu depuis le 14 Octobre 1806, jusqu'à son traité de paix, et sa réunion à la confédération du Rhin:

476,740 Risd. 15 gr. argent comptant.
1,123 chevaux.
1,043 boeufs et vaches.
2,991 cochons.
3,437 moutons et brebis.
400 chèvres.
35,149 pièces de volaille.
4,372½ scheffel de seigle, le scheffel à 110 livres.
3,718½ scheffel de froment, à 120 livres.
7,015 scheffel d'orge à 90 livres.
35,388 scheffel d'avoine à 74 livres.
50,360½ quintaux de foin.
45,254¼ quintaux de paille.
31,762 bouteilles d'eau de vie.
182,820 bouteilles de vin.
3,377 cordes de bois.
848,161 Risd. valeur des marchandises, meubles, bijoux, argenteries, et linge.

35 maisons ont été incendiées; leur valeur déduite, le dommage se monte à:

1,726,140 Risd. 18 gr. ou 6,904,563 livres; et encore le pays fut-il obligé de fournir de fortes contributions.

TRAITS RECUEILLIS

de l'ouvrage:

Sur la Campagne de 1806. *)

Le Duc de Bronswic qui souffrit moins des blessures qu'il reçut à la bataille de Jéna que des malheurs dont sa patrie étoit menacée de tous côtés, fut un Prince d'un mérite rare, et officier distingué. Nos lecteurs aimeront à être instruits de quelques traits de sa vie et à trouver ici un tableau des événemens auxquels il eut part.

Charles Guillaume Ferdinand Duc de Bronswic-Wolfenbüttel, né le 9 Octobre 1735, fut fils du Duc alors régnant *Charles* de Bronswic et d'une soeur de *Frédéric II.* Il épousa en 1764 la Princesse *Auguste* soeur du Roi d'Angleterre et en eut plusieurs enfans. Le Prince héréditaire, son fils ainé, est mort il y a un an; la Princesse sa fille est mariée au Prince de Galles. La maison de Wolfenbüttel est de la religion luthérienne.

Le Duc de Bronswic reçut une éducation très soignée, le Prince *Ferdinand*, son oncle, le forma à l'art de la guerre; il commanda sous lui les troupes Bronswicoises de l'armée alliée dans la guerre de sept ans. Il se distingua

*) Voyez le huitième cahier.

près de Hastenbeck et de Bergen, où les alliés furent battus par les François, et près de Creveld et de Minden où les alliés furent vainqueurs. En 1760, il commanda l'avant-garde de l'armée alliée; il fut battu pour s'être engagé trop témérairement avec les François, mais sa retraite fut honorable. Il fut blessé dans cette affaire, et le fut encore une seconde fois, trois mois après, près de Klostercamp. Il assista en 1761 au combat de Willinghausen et Warburg où les François furent battus et à celui de Johannisberg où les alliés eurent le dessous. Dans cette dernière action il reçut une blessure dangereuse au bas ventre.

La guerre terminée, il retourna à Bronswic et soulagea son père dans les soins du gouvernement. A sa mort en 1780, il lui succéda et montra beaucoup de modération et de sagesse dans le gouvernement des affaires. Il favorisa les arts et les sciences, et beaucoup de gens de lettres de diverses provinces de l'Allemagne trouvèrent dans ses Etats un asile et la liberté de leurs opinions.

Nonobstant son rang de Souverain, il demeura au service de la maison de Prusse; et *Frédéric Guillaume II* lui conféra en 1787 le commandement de l'armée qui devoit aller surprendre et occuper la Hollande. Il étoit connu par l'activité et la bravoure qui l'avoient distingué dans la guerre de sept ans. Il avoit acquis encore une plus grande réputation par l'habileté avec laquelle il tint en 1778 à Troppau contre l'armée ennemie, sans essuyer la moindre perte.

Son esprit et son affabilité lui gagnoient tous les coeurs; sa politique fine et sévère inspiroit la confiance. Noble et décent dans ses jouissances, choisissant avec pénétration ses fonctionaires d'état, bienfaisant sans prodigalité, économe sans avarice, il éteignit, en peu d'années, avec de modiques revenus une dette de 40 millions, *) fort onéreuse pour ses Etats.

Les liens de famille qu'il avoit formés avec le Roi d'Angleterre ne lui fermoient pas les yeux sur les vues d'une vraie politique. Il demeura fidelle, comme le Prince *Henri*, au principe d'user de ménagemens envers la France, et bien que l'ambition, sa passion dominante, se trouvât satisfaite par le commandement des armées qu'il conduisoit contre les François, *Frédéric Guillaume II* n'eût jamais, s'il eût suivi ses conseils, entrepris la guerre de 1792, dont il ne résulta aucune suite heureuse, et qui obscurcit, dans les plaines de la Champagne, la gloire militaire que le Duc s'étoit acquise.

Il commença la coalition dont il étoit Général par un manifeste imprudemment conçu. Ceux qui lui dictèrent cette proclamation passionnée, ne connoissoient pas le caractère d'un peuple que les passions de la vengeance, la crainte, le désir de l'indépendance animoient, et qui se trouvoit dans la crise de la revolution. On prescrivoit des lois à des hommes fermement résolus de mourir plutôt que de céder. Après en avoir appellé, dans cette singulière proclamation, aux manifestes des

*) Probablement 40 millions de francs.

puissances Allemandes, et avoir déclaré qu'il arrivoit, les armes à la main, pour rétablir le trône et l'autel et détruire l'anarchie, il déclare: „qu'il fera punir comme „rebelles tous les François qui se léveroient pour la dé- „fense de leur patrie; il les rend responsables, cha- „cun pour soi, des attentats du Jacobinisme contre le „Roi, menace de la mort toutes les autorités consti- „tuées et tous les citoyens, et d'exécution les villes et „les villages, pour qu'il trouve la moindre résistance."

Mettre ainsi, en quelque sorte, une nation entière au ban sans distinguer les partis, c'étoit trahir une grande ignorance de l'état des choses, et mettre à chaque individu les armes à la main. Les chefs de la révolution tirèrent un grand parti de cette conduite.

Ainsi, malgré la rapidité avec laquelle les troupes pénétrèrent en France, malgré l'anarchie et le désordre que leurs dévastations y répandirent, l'armée trouva des obstacles auxquels le Duc ne s'attendoit pas, et que cependant il auroit pu prévoir. Il négligea d'occuper, dès son arrivée, les hauteurs de Beme; le Général *Arthur Dillon* s'y posta avec ses troupes, et l'armée Prussienne fut contrainte de faire un détour qui lui fit perdre huit jours de marche. Lorsque l'armée arriva en Champagne, et qu'elle eût passé les défilés d'Argonne, elle se trouva dans un pays stérile, sans vivres, abimée par les pluies, et attaquée d'une épidémie qui enleva ou mit hors d'état de combattre 20000 hommes.

Dumouriez, *Kellermann*, *Luckner*, et *Bournonville* réunis opposèrent au Duc des forces redoutables et firent

tous leurs efforts, soit pour l'arrêter lorsqu'il avoit du succès, soit pour le vaincre et lui ôter toute espérance d'avancer dans le pays. La lettre que *Dumouriez* écrivit de St-Menehoult au Général *Biron* le 28 Sept. 1792 fait le tableau de la position critique où le Duc se trouvoit. En voici le sens: „Les Prussiens, mon ami, ne „savent plus faire la guerre; comme soldats, ils ne nous „surpassent pas d'un cheveu. Le 10 Septembre j'ai eu „la grande armée en présence, et je l'ai harcelée cinq „jours de suite. Le secours n'arriva point. J'avois un „terrain de 15 lieues à défendre et cinq à six défilés „dont celui de Grand Pré est considérable. Je n'avois „pas 15000 hommes. Le 13 l'ennemi força notre dé„filé le plus important, nous le reprimes le lendemain, „nous le perdimes une seconde fois. Je fus tourné avec „mon arrière garde par un corps qui avoit au delà de „20000 hommes, et je n'avois que 17000 hommes „dans un très-mauvais camp. La nuit du 14 au 15 „je risquai le coup le plus hazardé et le plus dange„reux, je réussis parfaitement; tout danger étoit pas„sé lorsque 1500 hussards se montrèrent et renouvel„lèrent la fuite de Mons. J'ai peu perdu. Une partie „des équipages et des corps entiers se retirèrent à Rhe„tel, Rheims, Chalons et Vitry. L'ennemi eut la mal„adresse de ne pas me poursuivre Le 17, Bournon„ville vint me joindre. Le 19 au soir *Kellermann* pos„ta sa gauche sur les hauteurs de Valmies. Le 20 nous „fumes attaqués, et nous repoussâmes l'ennemi avec „vigueur. Nous sommes actuellement forts de 60000

„hommes dans le camp de St.-Menehoult, et nous te-
„nons l'armée Prussienne qui est en face de nous, et
„les émigrés qui forment avec les Autrichiens un corps
„de 50000 hommes, tellement en respect qu'ils ne
„peuvent rien entreprendre. Ils périssent de faim comme
„les mouches et ne tentent d'avancer, ni sur Rheims,
„ni sur Chalons, dont ils m'ont cependant coupé, de
„peur que je les y poursuive. Depuis quatre jours j'ai
„fait une espèce de suspension d'armes avec les Prus-
„siens, nous avons entamé une négociation; mais elle
„n'a servi qu'à précipiter la fin de la suspension d'ar-
„mes. Je leur en ai donné ce soir la notification. Le
„Duc de Bronswic a tout gâté par un impertinent ma-
„nifeste qu'il m'a fait parvenir."

Tout le monde connoit l'issue de cette campagne qui fut peu honorable pour le commandant des troupes Prussiennes. Le Duc eut l'imprudence de s'y laisser entraîner. Il n'a pas oublié depuis sa désastreuse retraite.

En 1793 il fut battu par *Hoche* et *Pichegru.* Ces deux Généraux prirent d'assaut à la bayonnette la redoute de Feschweiler près de Werth dans la basse-Alsace, et lorsque les Prussiens furent chassés de ce poste, les Autrichiens évacuèrent les fortifications de Haguenau.

Le Duc de Bronswic, l'épée à la main, tenta inutilement de rallier ses troupes. La bravoure signalée dont il donna l'exemple n'eut d'autre effet que d'empêcher que cette retraite ne fut une déroute totale. Les François profitèrent de leurs avantages, poursuivirent

les Prussiens et leur reprirent Weissembourg. Le Prince de *Hohenlohe* *) leva le siège de Landau, *Wurmser* traversa le Rhin en retraite, et le Duc de *Bronswic* se dirigea sur Mayence.

Peu après il déposa le commandement de l'armée, et rendit publique la lettre qu'il écrivit à ce sujet au Roi de Prusse, et dans laquelle il se plaint du défaut d'harmonie entre les alliés, de l'égoïsme et de la cabale, de la défiance qui a désuni les corps, et cherche dans ce désordre la cause de sa défaite et du mauvais succès de toute cette campagne.

Cette lettre datée d'Oppenheim le 6 Janvier 1794 n'est que trop connue en Allemagne, ainsi que la triste destinée du Duc. Les François le croyent encore en vie et retiré chez la Princesse sa fille en Angleterre.

Le Marquis *Lucchesini*, gentilhomme Italien, est d'une ancienne famille patricienne de Lucques. L'enthousiasme que le nom de *Frédéric* inspira à toutes les nations civilisées, et particulièrement aux Italiens, l'attira de Vienne à Berlin. Le Roi venoit de perdre deux de ses amis de coeur, le Maréchal de *Keith* et le Marquis *d'Argens;* il sentoit d'autant plus le besoin de les remplacer qu'après la guerre de Bavière de 1778, il vivoit dans la retraite et presque isolé à Sans-souci. L'Abbé *Fontana*, Envoyé de Sardaigne, le seul Minis-

*) Ce fut le Roi régnant qui commanda ce siège, et non le Prince de Hohenlohe.

tre Italien qu'il y eut à la cour de Frédéric, lui présenta le Marquis *Lucchesini* qui réunissoit aux connoissances d'un *Quintus Icilius*, l'esprit d'un Comte *Algarotti* ou d'un Marquis *d'Argens*. *Lucchesini* connoîssoit d'ailleurs le grand monde que *Quintus* ne connoissoit point. Ceux qui engagèrent le Roi à se l'attacher, firent sans doute aussi que les conditions qu'on lui offrit purent devenir déterminantes pour le fixer. Le Roi lui assigna 2000 écus d'appointemens, le fit Chambellan, et lui donna la table avec les Généraux.

Bientôt, il fut, plus que les autres, choisi pour la conversation du Roi. Cette conversation duroit tous les soirs régulièrement deux heures. Le Roi lui communiquoit ses écrits, et s'entretint souvent avec lui d'affaires littéraires. Sa correspondance avec les littérateurs étrangers passoit par les mains du Marquis.

Sous les successeurs de *Frédéric*, *Lucchesini* fut employé à des négociations diplomatiques. En 1788 il fut un de ceux qui déterminèrent les Polonois à secouer le joug des Russes. Sa mission eut tout le succès désiré.

„Personne, dit *Ségur* dans son tableau de l'Europe, ne possédoit plus d'habileté que lui pour un rôle de cet ordre. Il ne laissoit pas échapper un moment. Ardent pour arriver à son but, et prompt à saisir les moyens les plus favorables, il réunissoit à la fois les qualités du politique et du courtisan. Son ésprit enrichi de connoissances et sans pédanterie, lui fournissoit également, et la connoissance des faits dont il

avoit besoin pour ses négociations, et des anecdotes dont il faisoit l'agrément des sociétés. Son commerce familier avec *Frédéric II* lui avoit acquis une haute considération, la souplesse de son caractère lui gagnoit des amis dans tous les partis; il découvroit avec une pénétration admirable leurs secrets, et la chaleur de ses expressions, en dérobant ses vues réelles, donnoit à ses discours un ton de franchise séduisant, et fit croire aux Polonois qu'il prenoit leurs intérêts à coeur comme s'il eût été de leur nation."

C'est à son habileté que les Prussiens furent redevables du traité conclu avec *Dumouriez* en 1792 et qui les sauva de la détresse où ils étoient en Champagne.

Le Marquis *Lucchesini* est âgé d'environ 52 ans. Il est conseiller d'Etat et chambellan du Roi. Il porte les ordres de l'aigle rouge et de l'aigle noir, ainsi que de l'aigle blanc de Pologne. Il est membre de l'académie des sciences de Berlin, et de plusieurs sociétés littéraires de l'Allemagne. Il fut Ministre plénipotentiaire de 1800 à 1802, et conclut plusieurs traités avantageux à la Prusse.

Nous croyons devoir rapporter ici une anecdote qui fait honneur au Marquis *Lucchesini*. Un soir, revenant de W. il arriva dans la résidence de D. Ne voulant pas s'arrêter, il alla en habit de voyage chez le Ministre de G... et se fit annoncer. Le valet de chambre revint, lui dit que Monsieur étoit encore à table, et qu'il attendît encore quelques instans. *Lucchesini* s'y prêta avec complaisence. Le valet de chambre, appa-

remmment un factoton qui aimoit à se donner des airs, le prit pour quelque négociant d'Italie et s'entretint cavalièrement avec lui. Il eut cependant la politesse de lui offrir une chaise, passa sa main sur la fine étoffe de ses culottes, et lui demanda ce qu'en coûtoit l'aune. G... qui, dans la chaleur de la conversation, s'étoit contenté d'ordonner qu'on fît attendre l'étranger, se souvint de lui et s'informa plus exactement de son nom. On lui nomme *Lucchesini*, il se lève effrayé, vient avec vîtesse à sa rencontre, et lui témoignant sa joie de le voir, ne peut faire assez d'excuses de l'avoir fait attendre. Le domestique qui eût désiré de pouvoir racheter ses impertinences bégayoit et étoit transi de peur: „Cela n'a rien à dire, lui dit *Lucche-* „*sini*, tranquillisez-vous; ce que vous êtes *par pro-* „*fession*, je l'ai été à vos yeux *par occasion*. La société „en fut aux éclats et le reçut avec la considération qui „lui étoit due."

Inter arma silent Leges.

Sous cette épigraphe, le Major *Poulet* nous lance de Berlin des invectives. La menace de nous faire punir comme des voleurs de grand chemin ne nous est cependant point applicable. Nous n'avons point dérobé le tableau du siège de Danzig, nous l'avons tiré d'un ouvrage qui a paru ouvertement sous le nom de l'Editeur, *Henri Gräff* de Leipzig. Nous l'avons fait du consentement de l'Editeur et de l'Auteur. Ce morceau est donc tout aussi peu un larcin que ne l'est celui qui a paru chez *Schmidt* à Hambourg.

Le Major *Poulet* auroit agi plus raisonnablement, de s'en tenir, s'il se croyoit offensé, à celui qui a publié ce récit, sans masquer sa défense par les injures qu'il nous adresse.

Durant toute la guerre, les tribunaux sont demeurés en activité; ainsi les lois n'ont pas été réduites au silence. Il en fut autrement des armes. L'offensé est d'ailleurs sous l'égide du Télégraphe; qu'a-t-il à craindre?

Les Rédacteurs.